LA CASTRAMETATION,

Descrite par *Symon Stevin* de Bruges, selon l'ordonnance & vsage

DE

TRES-ILLVSTRE, TRES-EXCELLENT PRINCE ET Seigneur MAVRICE, par la grace de Dieu PRINCE d'Orange, COMTE de Nassau, Catzenellenbogen, Vianden, Diets, Lingen, Moers, Bure, Leerdam, Marquis de la Vere, & de Flissingues, Seigneur & Baron de Breda, de la Ville de Grave, & du Païs de Cuyck, Diest, Grimbergues, Arlay, Noseroy, &c. Viconte Hereditaire d'Anvers, & Besançon, Gouverneur, Capitaine General, & Admirael des Provinces vnies, Chevalier de l'Ordre de la Iartiere, &c.

Seconde Edition reueuë & corrigée.



A LEYDEN,

Chez Matthieu & Bonaventure Elzevier. 1618.


MAURITIUS PRINC. AURAICÆ, COM. NASSAVIÆ, MURSÆ, MARCH. VERÆ ET FLISS. GUB. PROV. UNIT. etc.
Maurits Prince van Oraignen, Grave van Nassau, Catzenelnbogen. Vianden
Dietz, Meurs, Marquis vander Vere & Vlissingen, etc. Gouverneur
Generael der Vereenichde Nederlanden, ende Ridder der Conincklike Ordre der Jartiere

SONET

A MONSIEVR STEVIN,

Mathematicien & Ingenieux de

SON EXCELLENCE, &c.

GRand *Aenée* il falloit le burin d'vn *Virgile*
Pour graver tes beaux faits ſur vn bronze eternel:
Alexandre euſt voulu qu'*Homere* autant habile
Euſt arboré les Siens ſur vn eſtage tel.

Pour moy, je ſuis faſché qu'vne plume puerile
Terniſſe les Lauriers d'vn *Heros* immortel.
Que quelque Eſprit divin tous ſes Geſtes n'enfile,
Pour les cloüer deſſus le plus ſublime autel.

Il eſt vray qu'on ne peut nullement les compendre,
L'*Infini* ne pouvant par le fini s'entendre;
Mais aumoins de voit-on, ne les profaner pas.

Vn ſeul STEVIN paroiſt digne d'vn ſi grand Maiſtre;
Monſtrant comme il aſſied ſon Camp ſans rien omettre;
Auſſi autre que luy ne le pouvoit ça bas.

DE NEREE.

SONET
AVQVEL EST FAIT
jugement de ceux qui ont bien campé.

EN parcourant de l'œil l'Hiſtoire de *Bellonne,*
Pour y marquer au vray qui a campé le mieux:
Ie trouve que le *Iuif* ſon Camp ſi bien ordonne,
Qu'aucun guerrier qui ſoit ſous la cappe de Cieux.

Tamerlan l'imitant,emporte la Couronne
Eſtant en ce haut point,prudent,caut curieux:
En apres aux *Romains* puis aux *Grecs* je la donne
S'eſtants auſſi monſtrez da bien camper ſoigneux:

Mais comme vn brave *Aiglon* volant deſſus la nüe
Laiſſe de loing l'*Auſtruche* en trompant noſtre veüe,
Ainſi le grand NASSAV ſurpaſſe tous ces Mars:

Car il campe luy ſeul d'vne telle maniere
Qu'il ſera à jamais de Loger l'Exemplaire
Aux *Iuifs,* à *Tamerlan,* aux *Grecs,* & aux *Cæſars.*

DE NEREE.


PRVDENTIA.
IVSTITIA.
HONI SOIT QVI MAL Y PENSE.
FORTITVDO.
SAPIEN TIA.
IE MAIN TIENDRAY.
TANDEM FIT
SVR CV·LVS ARB.



AVX TRES-PVISSANTS SEIGNEVRS LES ESTATS GENERAVX DES PROVINCES VNIES.

COMME plusieurs Autheurs tant modernes qu'anciens ayent beaucoup & bien escrit de la *Castrametation*, comme d'vne des principales parties de l'Art militaire, dont les principaux Officiers du Camp des Romains (à sçavoir les Tribuns) avoyent l'administration, son *Excellence* les a diligemment leuz, non seulement comme Theoricien, ou par speculation, mais la dessus s'en est servi en la practique, y adjoustant ses propres inventions & ordonnances, selon ce qui est requis à la maniere de Guerre de ce temps, là où se voit que chascun estant venu à son quartier, y bastit incontinent, pour se guarantir de la pluye, tempeste ou grande chaleur du Soleil, & que cependant il faut que le bastiment s'advance en son entier par bon ordre, servant aussi à fin de bien tost pouvoir environner le Camp de ses trenchées, pour lesquelles choses bien effectuer, il estoit besoing que plusieurs Officiers s'entendissent à la conduite de ceste matiere, aucuns au total, aucuns aux particulieres parties, comme des regiments & autres quartiers, dont ils avoyent la charge, à laquelle fin vn chascun d'eux fut instruit selon l'exigence de son quartier: Mais pour en donner encore meilleure instruction, le plus propre moyen m'a semblé bon d'en colliger ce traicté, car combien qu'il en soit beau-

beaucoup eſcrit (comme il eſt dit ci deſſus) ſi eſt-ce toutefois que ce particulier vſage requiert ſa particuliere declaration. Auſſi il m'a ſemblé mon devoir le requerir, parce qu'il a pleu a voz *Seigneuries Illuſtriſsimes* me donner la charge de la *Caſtrametation*, dont aux années precedentes ayant ſuivi ſelon mon pouvoir le commandement de ſon *Excellence* en la practique au Camp, j'y adjouſteray maintenant ceſte theorie. A quoy auſſi je m'addonne plus franchement, parce qu'aux années paſſées, les plans des Caſtrametations de Camps de voz *Seigneuries Illuſtriſsimes* ont eſté requis non ſeulement de perſonnes de petite qualité, mais auſſi de pluſieurs Princes en Païs loingtains. Quant à ce que l'on l'euſt peu faire beaucoup mieux, je prie d'en eſtre excuſé, comme manquant à parfaite cognoiſſance, de laquelle on eſtime que perſonne n'eſt entierement doué & non pas à la bonne volonté, par laquelle je ſuis preſt au ſervice de voz *Seigneuries Tres-illuſtres*.

Eſcrit à la HAYE, le 12 de Mars 1618, par le Caſtrametateur & humble Serviteur de voz *Seigneuries Illuſtriſſimes*.

SYMON STEVIN.



ARGVMENT SVR LA CASTRAMETATION.

CESTE Castrametation sera de deux sortes : La premiere de la maniere dont on a vsé aux Camps des *Tres-puissants Seigneurs , Messeigneurs les Estats* , selon que requirent leurs moyens & autres circonstances , de laquelle seront escrits trois Chapitres. La deuxiesme de la maniere accomplie, comme les Romains , estant tresgrands & puissants , ont jadis logé, dont je traicteray au quatriesme Chapitre. Mais pour declarer en brief le contenu desdits quatre Chapitres , il faut premierement considerer, que devant q'uon vienne au mesurer, on doit sçavoir ce que signifie Castrametation, dont le premier sera tel:

1 Chapitre,contenant la definition ou description de la Castrametation.

Estant cognu ce que l'on entend par la Castrametation , il faut devant que la commencer, sçavoir ce qui y sera logé, à laquelle fin on descrit certaines listes qui seront comprinses soubs tel Chapitre:

2 Chapitre des Lystes, contenant ce qu'en vn Camp proposé doit estre logé.

Puis apres s'ensuit la maniere de mesurer sous telle superscription:

 3 *Chapi-*

3 Chapitre, de marquer ou meſurer vn Camp.

Finalement ſuivra le Chapitre ſuſdit de la maniere de la Caſtrametation accomplie, avec la ſuperſcription comme s'enſuit.

4 Chapitre, de ce que ſelon mon opinion, ſeroit vtile & neceſſarie, à la forme durable d'vn Camp qui pourroit continuellement demeurer le meſme.

Et pour plus grand eſclairciſſement, metrons à chaſque Chapitre ſon argument, comprenant les ſuperſcriptions des articles d'iceux.





I CHAPITRE.
Contenant la definition ou deſcription de la Caſtrametation.

ARGVMENT DE CE I CHAPITRE.

LA qualité de la Caſtrametation ſe declarera en ce premier Chapitre par 11 articles.

Le 1. article du loger en general, avec la forme du Camp des Romains.

Les autres Articles ſont des parties du Camp qui ſe deſcrira en ce traicté, à ſçavoir:

Le 2 de la forme des logis d'vne Compaignie d'Infanterie.
Le 3 de la forme des logis d'vn Regiment d'Infanterie.
Le 4 de la forme des logis d'vne Cornette de Cavallerie.
Le 5 de la forme des logis d'vn Regiment de Cavallerie.
Le 6 de la forme du quartier de ſon Excellence.
Le 7 de la forme du quartier du General de l'Artillerie.
Le 8 de la forme du quartier des Officiers, qui en ce Camp ſe logent enſemble.
Le 9 de la forme du quartier des Chariots.
Le 10 de la forme du Marché.
Le 11 de la forme du Camp en ſon entier.

I ARTICLE.

Du loger en general, avec la forme du Camp des Romains.

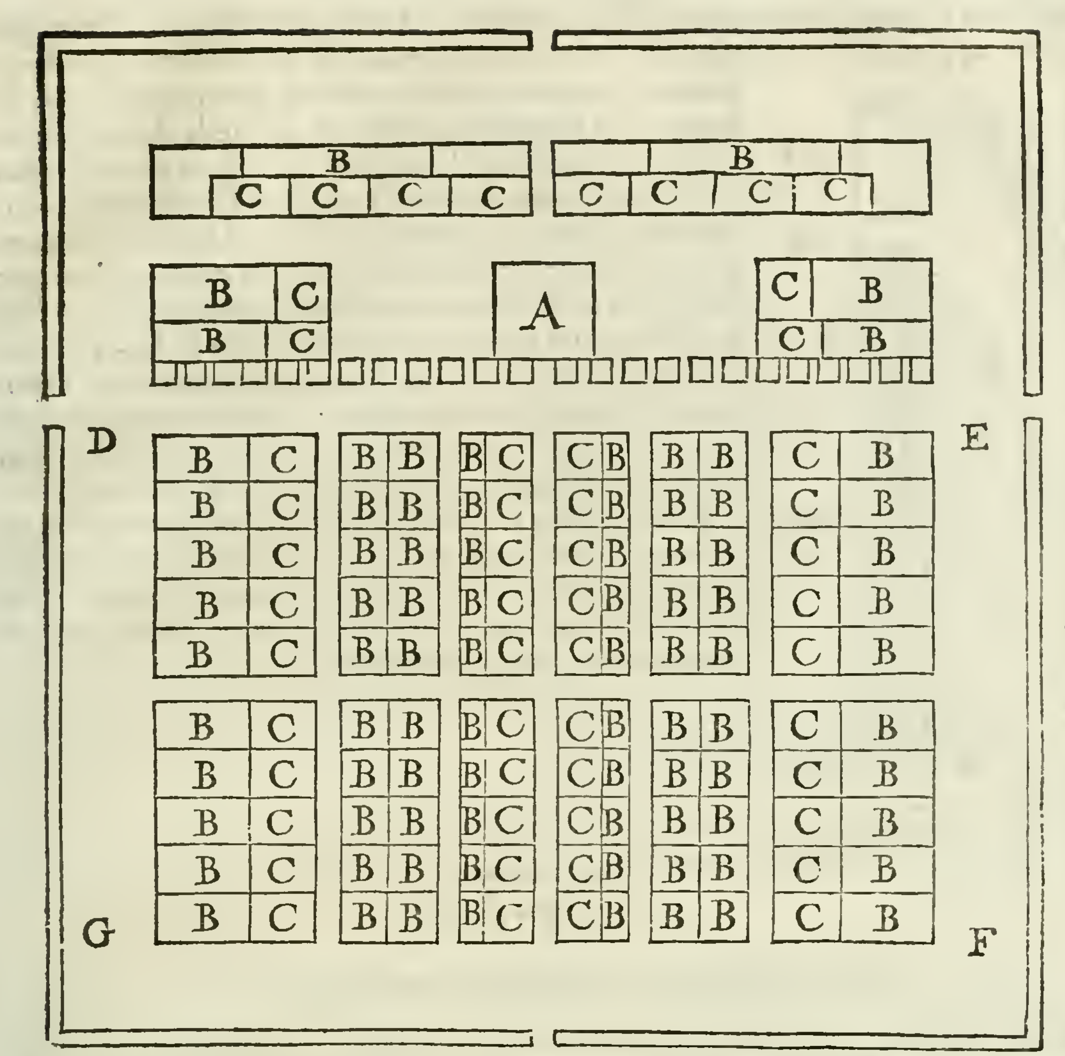
POVR declarer premierement la cauſe pourquoy ce loger en campaigne ſe nomme Caſtrametation, il faut ſçavoir qu'il ſe faict par vne diſtribution de logis, d'vne abondante metation ou meſurement par tout le Camp, parquoy les Romains le nommoyent proprement, *Caſtrametatio*, c'eſt à dire meſurement de Camp, tellement qu'en les imitant, je tiendray ce nom. Or pour venir à la deſcription des proprietez de la Caſtrametation, il faut premierement ſçavoir, que combien que diverſes perſonnes s'imaginent divers ordres, les vns mieux que les autres, ſi eſt-ce toutesfois qu'il y a quelque choſe de commun, à quoy on doit aſpirer ſelon l'opinion des plus experts en matiere de guerre : Ce que deſcrit Xenophon en peu de mots, recitant la maniere du logement de Cyrus, dont le ſens eſt tel : A ſçavoir, que le General du Camp pour eſtre egalement eſloigné de tous coſtez, doit loger au milieu du Camp, ayant pres de luy les Officiers n'eſtant point Soldats, avec le train de la munition de guerre, vivres & bagage : Puis que tout ceci doit

estre en vironné de la Cavallerie, & à l'entour d'icelle l'Infanterie, à cause qu'elle est plus tost qu'eux en armes, & prest à combatre contre vne subite suprinse de l'ennemy, & que les chevaux des Reytres doivent estre sellez, bridez, & eux mesmes armez: Outre ce les gens de pied sont plus idoines pour defendre & empescher les avenues des ennemis venans à l'impourveu passer les trenchées & parapets du Camp, tandis que la Cavallerie se prepare: Mais Xenophon descrit ceste regle si generale, qu'on n'en peut tirer des plans selon la maniere que Cyrus s'en servoit en effect.

Il y a eu encore vn ordre de Castrametatiō que Tamerlan observa, lequel semble avoir esté fort singulier, descrit en langue Arabique par Alhacen au 5 Chapitre, & translaté en François par l'Abbé de Mortemer, lequel Camp pour la distinction de certains cinc autres Camps, se nommoit le Camp Imperial, contenant continuellement 60000 pietons & 40000 chevaux, auquel Tamerlan voulut que le premier nombre, sur lequel on commanderoit en l'infanterie fut de 10, puis de 100, apres de 1000, & finalement de 10000; Outre cela il y avoit encore les gardes du General, contenant 4000 hommes de pied, & 2000 chevaux, qui logeoient alentour de sa personne, puis encore 25000 travailleurs en retrenchemens & fortification du Camp, car il ne se tenoit jamais és Villes, mais faloit tousjours loger en Yver & Esté en campaigne, tant en temps de paix que de guerre, & se retirant d'vn lieu en autre, il se retrenchoit par tout: Ce Camp servoit tousjours pour estre prest à la haste, la où il fut besoing, aussi pour renforcer & redresser les cinq autres Camps estans venuz en desordre, lesquels estoyent en Sorie, China, Cambalu, Moscovie, & Cheronnese, chascun de 40000 gens de pied, & 20000 chevaux, mais non pas tousjours en campaigne comme l'Imperial, ains seulement quand il estoit necessaire: Mais ainsi qu'en ce Camp Imperial estoit venu quelque desordre, que Tamerlan fit redresser par Axalla, cela demonstre qu'il y avoit certaine regle sur la maniere de camper, veu que ce deloger de place à autre duroit continuellement, avec vne mesme multitude de gens, & tousjours reparti en mesme ordre, & qu'outre cela Tamerlan print fort soigneusement esgard sur l'ordre en general, mais la forme n'en estant point declarée, nous n'en pouvons rien dire de certain en particulier.

Mais Polybe descrit la Castrametation des Romains avec plus de distinction, tellement que divers Autheurs en ont tité des plans, desquels sont tombez entre mes mains ceux de Patrice, du Duc d'Vrbin, Robertello, des Choulx, & de Lipsius, d'entre lesquels j'ay choisi & marqué la figure de Lipsius, pour servir d'exemple, en laquelle le quadrangle A signifie le logis du General dit Pretoire, les quadrangles signez de B, sont gens de pied, avec C la Cavallerie, le reste sont marché, tresorerie, rues & autres quartiers d'Officiers n'estant point Soldats, dont ci apres sera parlé plus particulierement, m'estant assez d'avoir touché ici en general la maniere du loger des Romains, pour mieux declarer ce que le mot de Castrametation signifie.

Ceci



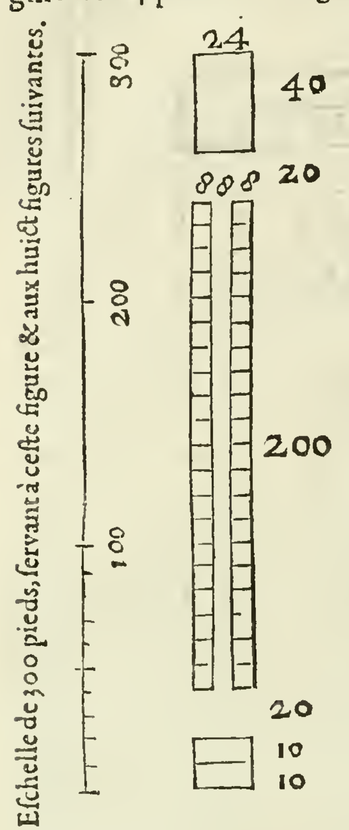
Ceci eſtant entendu, faut ſçavoir que ſon *Excellence* ordonnoit au commencement à chaſque Soldat environ autant de place que fayſoyent les Romains, laiſſant chaſcun ſelon l'vſage du temps preſent ordonner & baſtir ſes huttes comme ils l'entendoyent, ſans les aſtraindre à quelque regle : Mais les Colonels & Capitaines s'en plaignoyent, qu'il eſtoit impoſsible de loger leurs gens en ſi petite place, comme auſsi l'experience le monſtra en effect: Mais puis que par Polybe la partition des logis en chaſcun manipule ou enſeigne, n'eſt pas deſcrite, & qu'à cela il nommoit ſeulement des quadrangles, ſon *Excellence* en ordonna ſelon ce qu'il luy ſembloit requerir la guerre de ce temps, lequel ordre eſtoit tel, qu'eux avec moindre circuit qu'ils n'avoyent eu au paravant, diſoyent avoir aſſez de place, & d'eſtre commodement logez : En outre il a mis regle ſur les autres quartiers, dont je deſcriray les figures aux articles ſuivans, à fin que l'imagination du Lecteur aye ſubiect, pour plus facilement comprendre ce dequoy on parle, & à quoy finalement on pretend de parvenir.

2 ARTICLE.

De la forme des logis d'vne enſeigne d'infanterie.

POVR vne compaignie de 100 Soldats on ordonne deux fils de huttes, & pour chaſcun fil la longueur de 200 pieds, & la largeur de 8 pieds, & vne rue entre deux large de 8 pieds, en laquelle les huttes ont leurs portes ou ſorties : Le

Capitaine a devant ces huttes vn quadrangle aussi large que le front de sa compaignie de 24 pieds,& long de 40 pieds,& vne rue entre luy & ses Soldats, large de 20 pieds: Derriere ces Soldats est vn quadrangle pour les huttes des Vivandiers, large de 24 pieds, & long de 20, duquel la moitié de derriere est vne place vuide, servant à y faire des puits, où les Vivandiers d'icelles huttes cuisent leurs viandes, comme aussi les Soldats d'icelle compaignie voulans cuisiner eux mesmes, car on ne leur permet point de le faire pres de leurs huttes, pour le peril du feu: Puis il y a vne rue entre ces huttes & la gendarmerie, large de 20 pieds, en laquelle les huttes des Vivandiers ont leurs portes ou issue: Et est la longueur pour vne compaignie en tout 300 pieds, & large de 24, dont la figure ci joignant sert de plus ample declaration.



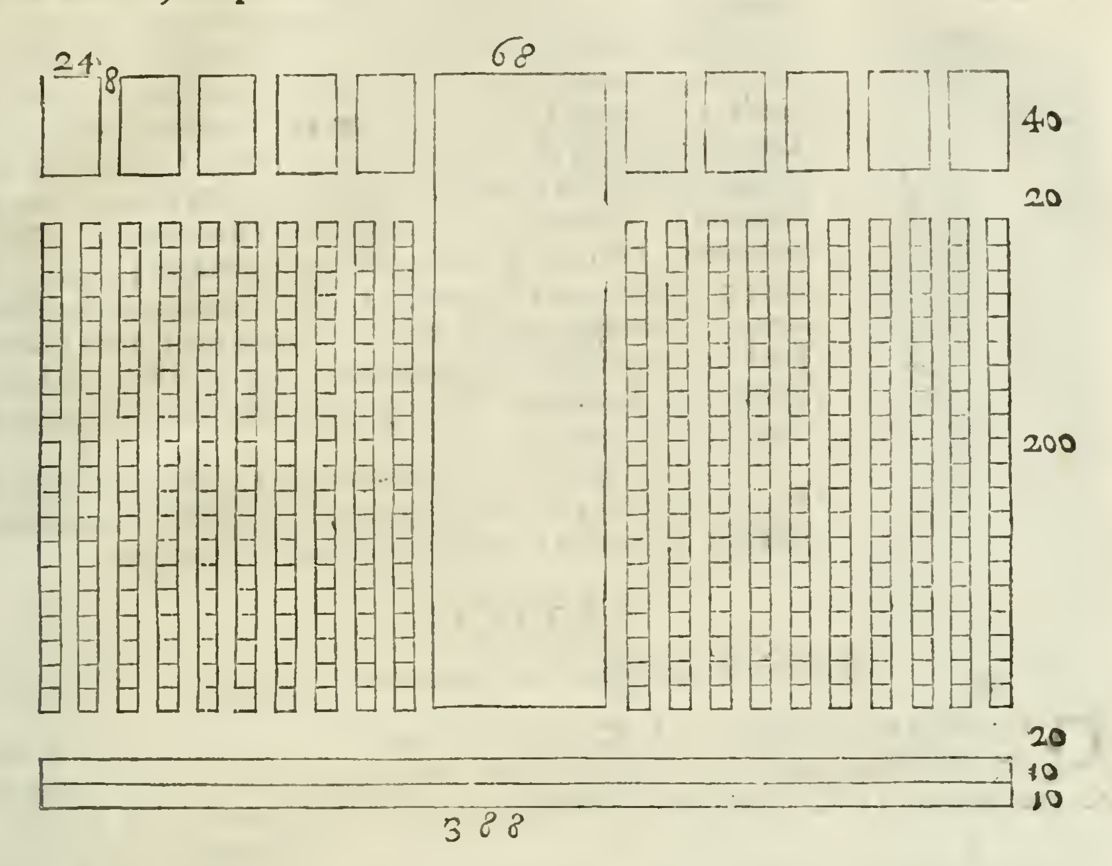
Ceci est pour vne compaignie de 100 hommes ou environ, mais il faut sçavoir que pour des compaignies plus grandes, la multitude des fils se change, comme pour 150 hommes ou environ trois fils, pour 200 ou environ quatre fils, & ainsi des autres à l'advenant.

3 ARTICLE.

De la forme des logis d'vn Regiment d'infanterie.

POSE' qu'vn regiment contiene 10 compaignies, chasque de 100 hommes, auquel le Colonel se loge au milieu entre les Capitaines, de chasque costé cinq, & chasque compaignie de forme qu'il est est dit au 2 Article, & entre chasque deux compaignies vne rue large de 8 pieds, dans laquelle les dos des huttes sont à l'opposite l'vn de l'autre, servants proprement pour commodité des Soldats, le front du parc du Colonel faict 64 pieds, & le derriere autant de longueur qu'il est besoin, le reste est en partie pour les huttes du Ministre, Clerc, Barbier, & autres n'estant point Soldats, & le surplus pour chariots & charettes des Vivandiers du regimēt: Ceste place vuide au milieu du regiment est aussi estime propre contre le feu, pour l'y faire arrester, & preserver l'autre moitié. Les huttes des Vivandiers sont aussi ordonnées derriere les regiments, pour ceux qui y veulent venir sans qu'ils soyent contraints se loger sur le Marché, à cause qu'aucuns Soldats y vont journellement prendre leur repas, où y achatent leur entretenement à credit. Aussi y a il des Soldats du regiment, desquels les femmes & enfans ou autres des leurs suivant le Camp comme Vivandiers, qui desirent loger pres du regiment de leurs Maris ou Peres, tellement qu'autant les vns que les autres en sont accommodés mieux que s'ils estoyent separez. Il y a aussi des Marchands, Fourbisseurs, Selliers, Esperonniers, Marechaux, Boulengiers, Bouchiers, Coutuiers, Cordoaniers, & autres gens de mestier, dont aucuns suivent certains regimēs pres desquels ils desirent loger, autres qui choisissent le Marché, ce qui est libre à vn chascun, d'autant qu'és Villes le mesme se faict pour la commodité des Bourgeois, là où chascun demeure, ou sur le Marché, ou en telle rue qu'il veut: Mais il faut noter

noter qu'eſtant plein le lieu deſtiné pour les huttes des Vivandiers, qu'on n'en peut point mettre des autres contre l'ordre, comme il ſera dit plus particulierement au 6 Article du 3 Chapitre.



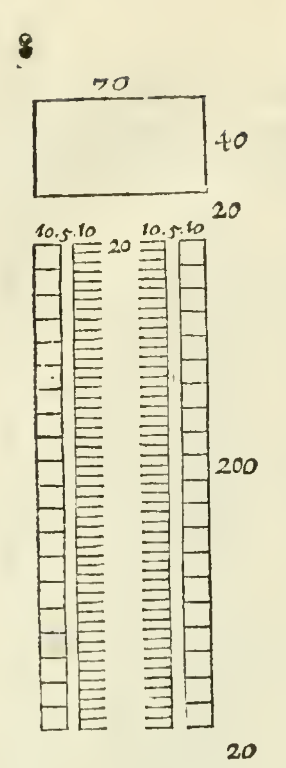
Ceci a eſté pour vn regiment de 10 compagnies, mais il faut noter que ſelon plus grande ou moindre quantité de compaignies, le regiment doit eſtre plus large ou plus eſtroict, demeurant le Colonel tousjours au milieu, excepté quand les compagnies ſont de nombre impair, car alors y a d'vn coſté vne compagnie plus que de l'autre.

Notez encore que quand on veut loger la Cavallerie, Chariots, & le Camp entierement dans le retrenchement, il advient que les regimens de l'Infanterie ſelon l'ordre precedent, ne ſont baſtans pour garnir les places d'alarme, & pour comprendre le reſte: Mais en telle occurrence on peut prendre la longueur des fils des huttes ſeulement de 100 pieds, qui eſtoit ci deſſus de 200, donnant à chaſque compagnie quatre fils, mais tout le reſte comme ci devant, car par ce moyen les regimens deviennent quaſi vnefois ſi larges.

4 ARTICLE.

De la forme des logis d'vne cornette de Cavallerie.

A VNE cornette de 100 chevaux on ordonne deux fils de huttes, & pour chaſque fil vne place longue de 200 pieds, & large de 10 pieds: entre ces huttes viennent deux fils de chevaux, deſquels la place eſt large de 10 pieds, & longue comme des huttes 200 pieds, de ſorte qu'eſtant de chaſcun coſté 50 chevaux, vient pour chaſque cheval 4 pieds: Et chaſque cheval eſt tourné la teſte vers la hutte de ſon Reytre, demeurant entre les chevaux & les huttes vne ruelle de 5 pieds,



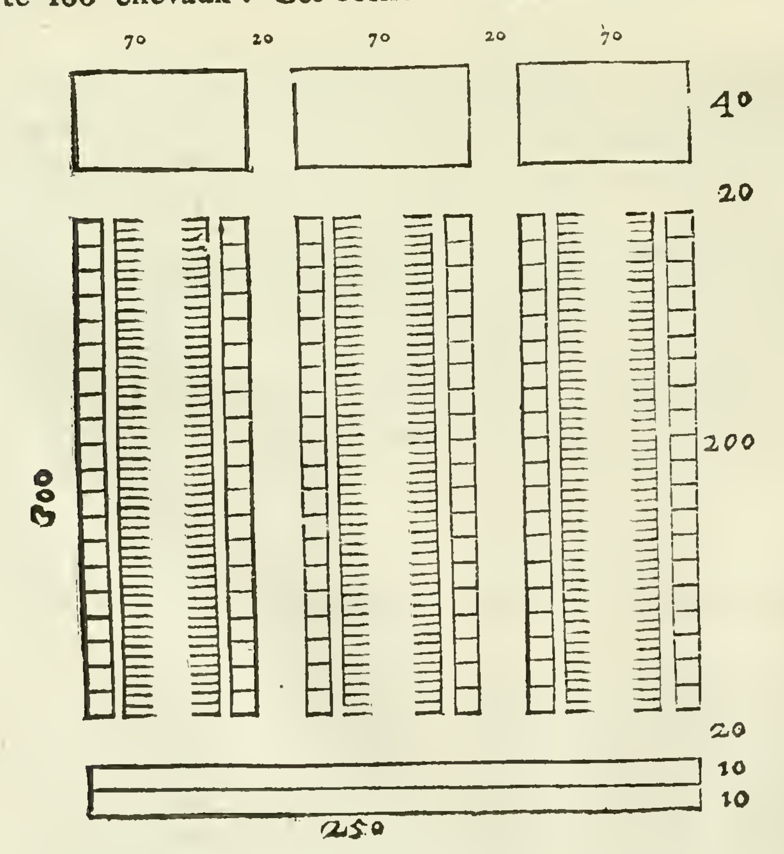
5 pieds, en laquelle les huttes ont leurs portes ou iſſue : Et entre les deux fils de chevaux y a vne rue large de 20 pieds: Devant ceci le Capitaine a vn quadrangle large comme ſa compagnie de 70 pieds, & long de 40, avec vne rue entre luy & la Cavallerie large de 20 pieds : Derriere ceſte Cavallerie eſt vn quadrangle pour les huttes des Vivandiers, large de 70 pieds, & long de 20, avec vne rue entre icelles huttes & la Cavallerie, large de 20 pieds, en laquelle les hurtes ont leurs portes ou iſſue: La cornette eſt longue en tout de 300 pieds, & large de 70. Notez encore que ceſt ordre des chevaux avec la teſte vers les huttes & vne ruelle entre deux de 5 pieds, eſt faict par l'advis des Ritmaiſtres, & contentement des Reytres, pource que par ce moyen chaſcun peut mieux avoir l'œil ſur l'avoine qu'il donne à ſon cheval, qu'elle ne ſoit empruntée de ſes voiſins. De ce qui eſt dit ſert de declaration la figure ci joignant.

Ceci n'eſt que pour vne cornette de 100 chevaux, mais il faut noter que pour compagnies plus grandes la multitude des ries des huttes s'augmente ſelon qu'il eſt requis.

5 ARTICLE.

De la forme des logis d'vn regiment de Cavallerie.

QVELQVES regimens de la Cavallerie ſe font ici de trois cornettes, & autres de quatre, ſoit par exemple celle de trois, contenant chaſque cornette 100 chevaux : Ces cornettes chaſcune de forme comme au 4 Article, ſe mettent toutes trois l'vne joignant l'autre, demeurant vne rue entre chaſque deux large de 20 pieds, en laquelle les huttes viennent avec leurs dos l'vn vers l'autre, ſervant à la particuliere commodité des Reytres : Le parc du Colonel eſt celuy du milieu : Mais parce qu'vn tel Colonel eſt ici tousjours vn des Capitaines, qui n'a non plus de bagage que les autres, on ne luy donne non plus de place. Ce regiment eſt long en tout comme les precedents de 300 pieds, & large de 250, dont la figure joignante ſert de plus ample declaration.

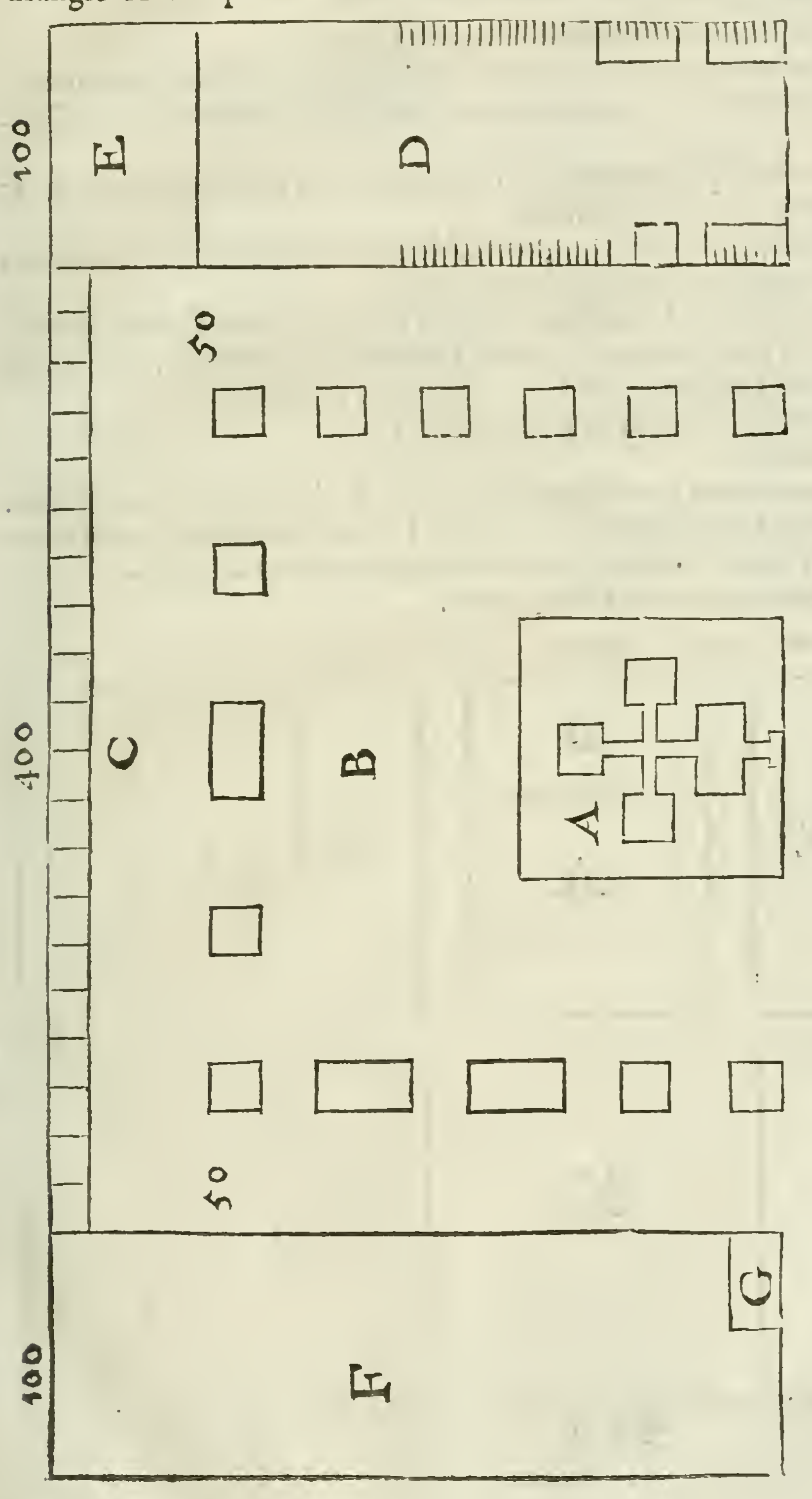


6 ARTI-

6 ARTICLE.

De la forme du quartier de ſon Excellence.

ON PREND vn quadrangle de la longueur des autres quartiers de 300 pieds, & large de 600, auquel les parties ſe mettent tousjours en ceſte façon: Le quadrangle A comprend les Tentes de ſon *Excellence* : Les autres moindres quadrangles ſignifient des Tentes, comme du Maiſtre d'Hoſtel, du Secretaire, la Sale des Gentilshommes, la Sale commune, la Cuiſine, le Gardemanger, la Bouteillerie, la Gardelinge, & le reſte pour autres perſonnes : La place B entre ces Tentes, & la Tente A, eſt vn grand parc vuide où les domeſtiques de la Cour s'aſſemblent, ſe pourmeinent jouent de l'eſteuf, & s'exercent. C ſont des huttes des Deſpenſiers, Bouteilliers, Gardemanger, Tireur de bierre, Tireur de vin, Varlets de Sales & autres ſerviteurs : Entre ces huttes ſont auſſi le Cellier de vin, & le Cellier de bierre fouïs en terre, D eſt l'Eſcurie, E les chevaux des Gentilshommes, F les Chariots au ſervice de la Cour, G eſt le Corps de garde de la Garde de ſon *Excellence*.



7 ARTICLE.

De la forme du quartier du General de l'Artillerie.

POVR ceci ſe prend vn quadrangle de meſme longueur que les autres, qui eſt de 300 pieds, & large de 480, auquel les parcs quadrangulaires ſont de ſignification comme s'enſuit,

A pour le General de l'Artillerie.

B pour ſon Lieutenant avec ſes Gentilshommes de l'Artillerie.

C le Magazin de l'Artillerie, avec ſon Commis, Contrerolleur & Conducteurs.

D le Magazin de la Munition de guerre, avec ſes Commis, Contrerolleur & Conducteurs.

E les Ingenieurs avec leurs Conducteurs, Contrerolleurs de la fortification, & leurs Conducteurs, Commis & Clerc.

F le Maiſtre Conneſtable, avec ſes Canonniers, Maiſtre de feux artificiels, avec ſes Conducteurs, Petardier, & Maiſtre des bateries.

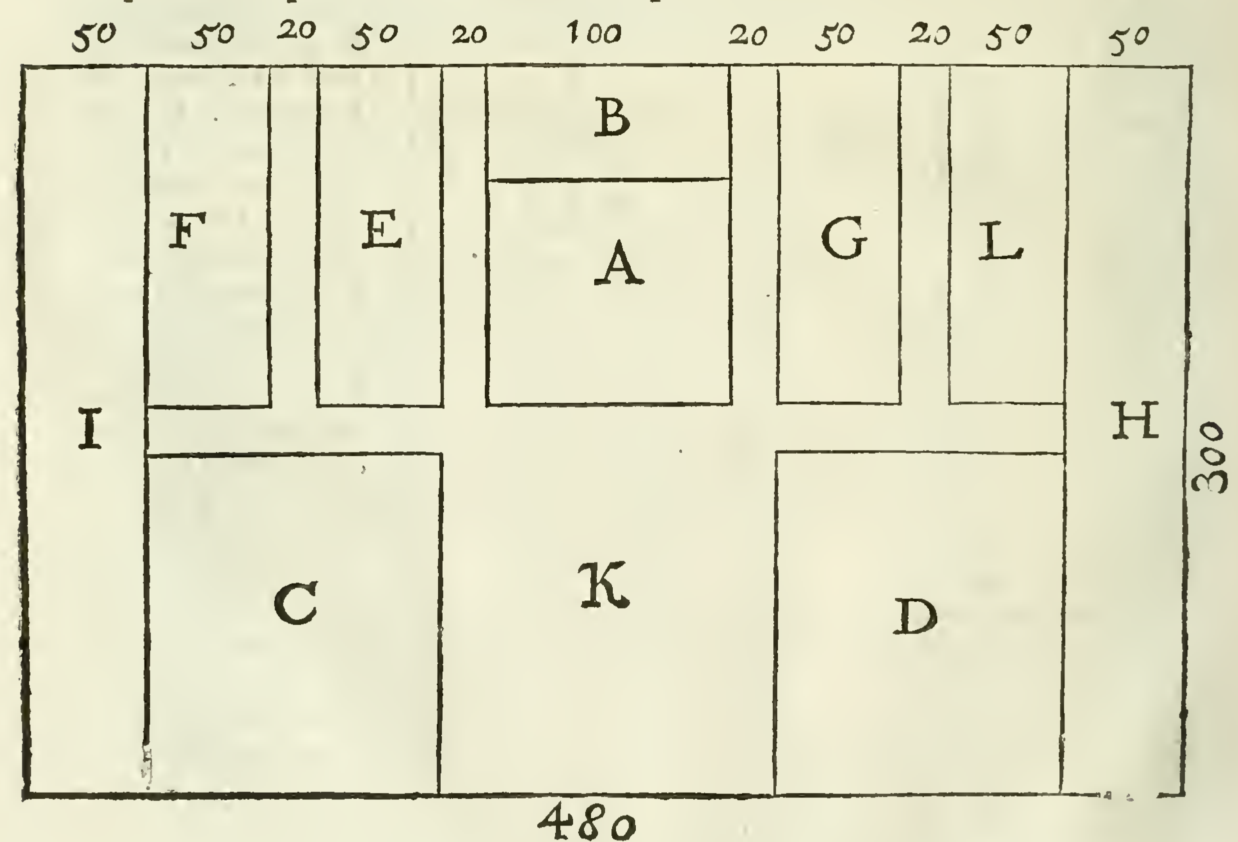
G le Maiſtre Charpentier, ſon Lieutenant avec ſes Charpentiers, Faiſeur de chariots, Marechaux, Maiſtre des Gabions, Harniceurs, Cuvelier, Prevoſt de l'Artillerie avec ſes Sergeans, & le Chirurgien de l'Artillerie.

H les Matelots pour tirer le Canon de place à autre.

I les Pionniers & Mineurs.

K vne place commune ſervant pour aſſembler les gens & chariots qui y ont à faire. Entre ces parcs y a des rues larges de 20 pieds, à fin qu'vn chaſcun puiſſe commodement aller & venir à ſon logis, tant à cheval qu'a chariot & à pied.

L place vuide pour choſes arrivant à l'improveu.



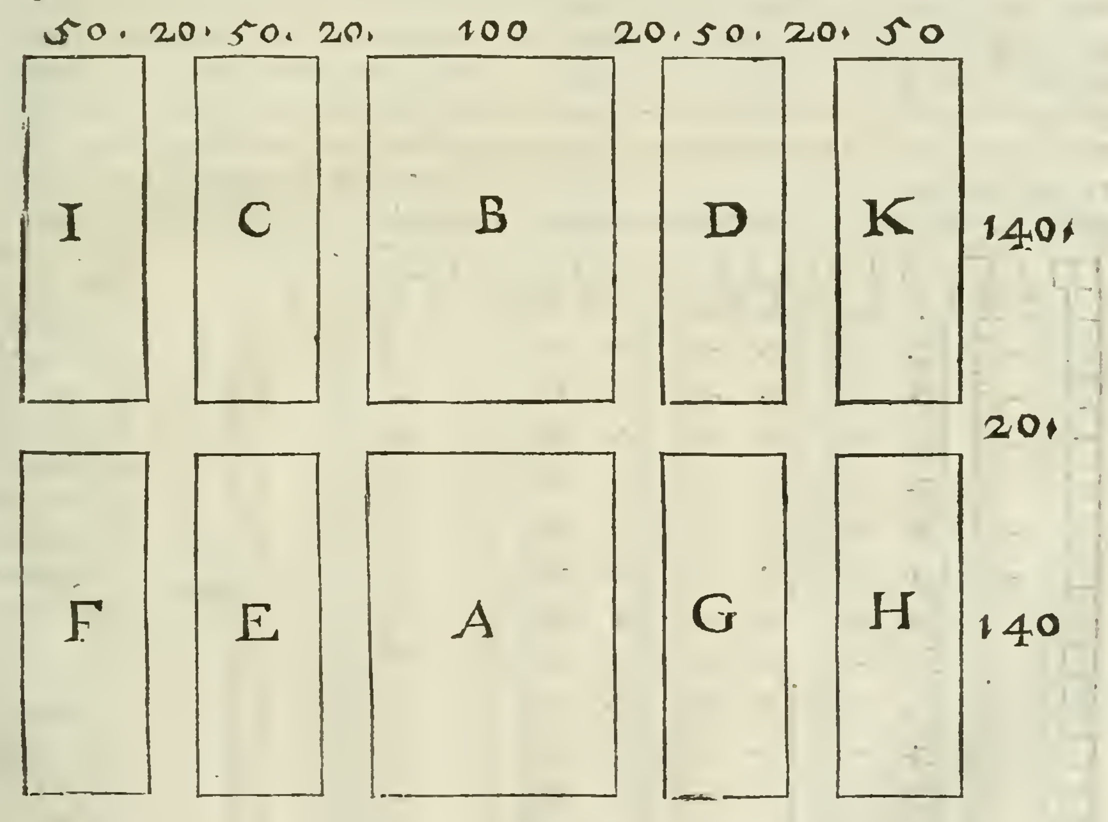
8 ARTICLE.

De la forme du quartier des Officiers qui en ce Camp logent ensemble.

ON PREND pour ceci vn quadrangle long comme les autres de 300 pieds, & large de 380, auquel les parcs quandrangulaires sont de signification comme s'ensuit:

A du General de la Cavallerie.
B du General de l'Infanterie.
C du Liutenant du General de la Cavallerie,
D du Commissaire & Quartiermaistre de la Cavallerie.
E du President, Fiscal, du Greffier du conseil de guerre.
F du Prevost General.
G du Sergeant Major.
H du Quartiermaistre General, & le Commis de l'argent.
I des Commissaires des Monstres.
K des Ministres, Medicin, & Chirurgien de la Cour.

Entre ces parcs sont des rues larges de 20 pieds, tellement qu'vn chascun peut commodement aller & venir à son logis, tant à cheval & avec chariot, qu'à pied.



NOTEZ.

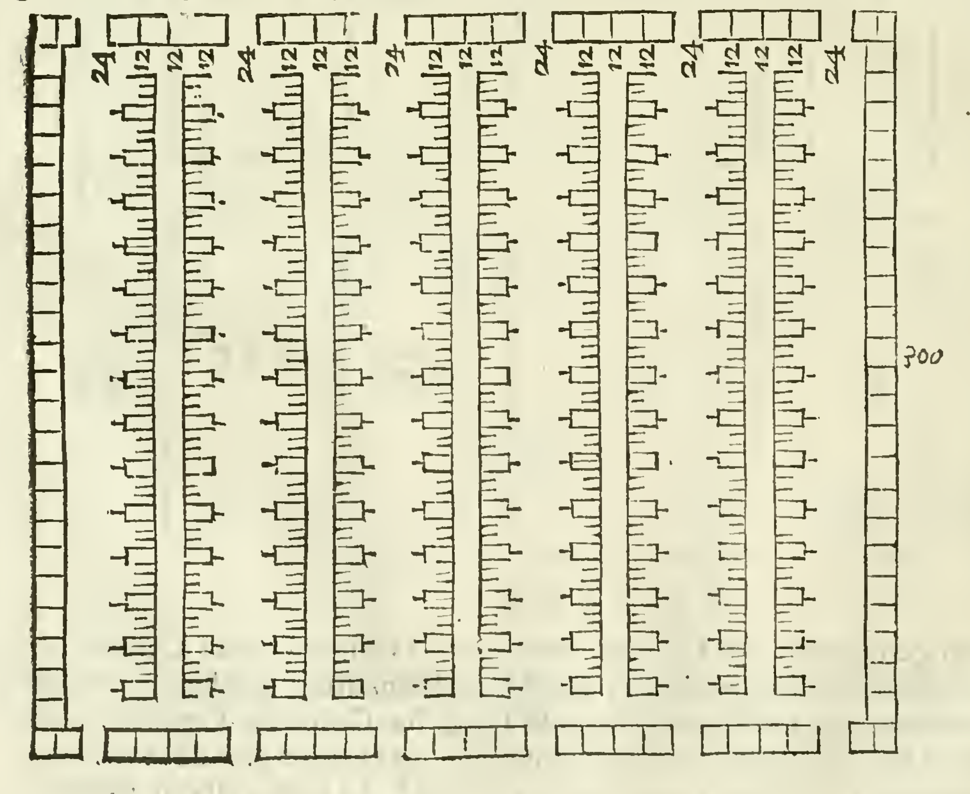
VEv qu'en ce quartier des Officiers sont logez le General de la Cavallerie, son Lieutenant, le Commissaire, & le Quartiermaistre, quelcun pourroit demander pourquoy en icelluy ne sont aussi logez les Colonels, Capitaines, & autres Officiers de la Cavallerie, ou bien puis qu'on met ceux ci pres de leurs chevaux, pourquoy on n'y ordonne point aussi les susdits ? La raison est que s'esten-

dant leur commandement & exercice generalement sur la Cavallerie, & non pas sur vn regiment particulier, comme celuy des Colonels, ils ne requierent point d'estre logez pres de quelque regiment particulier, mais en vn quartier proche le milieu de toute la Cavallerie, afin d'estre par tout quasi en egale distance: Le mesme faut il aussi entendre des Officiers de l'Infanterie, & de tous les autres mis en ce quartier, car leur charge s'estend par tout le Camp en general. Quant aux Officiers generaux comme ceux de l'Artillerie, de la Munition de l'Artillerie, de la Munition de guerre, des vivres, & des chariots, il ne faut pas qu'ils soyent logez ici, mais chascun pres de son Magazin ou pres de ce dont ils ont la charge.

9 ARTICLE.

De la forme du quartier des Chariots.

POVR les chariots on prend aussi vn quadrangle si long que les autres de 300 pieds, & large selon que la multitude des chariots qui sont au Camp proposé, le requiert, laquelle largeur se prend ici par exemple de 348 pieds. En ce parc se mettent les chariots par fils, le dos l'vn vers l'autre, demeurant entre deux vne ruelle de 12 pieds, en laquelle les Chartons peuvent mettre leur fourage, mais entre chasque couple de fils viēt vne rue large de 24 pieds, par laquelle on entre & sort hors du quartier. Aux quatre costez du quartier sont les huttes des Vivandiers, qui suivent les chariots longue de 12 pieds. On donne pour vn chariot ayant trois chevaux vne place longue de 12 pieds, qui est la longueur du chariot, & pour la largeur 18 pieds, à sçavoir 6 pieds pour la largeur du chariot (car les essieux sont de $5\frac{1}{2}$ pieds) & 12 pieds pour les trois chevaux. Il faut aussi noter que les Chartiers ordinairement ne veulent point des huttes, logeans dessus ou dessoubs leurs chariots; Mais ceux qui en veulent avoir, les peuvent faire derriere leurs chariots en la ruelle large de 12 pieds. Selon les mesures susdites en vn quadrangle large de 348 pieds, & long de 300, se peuvent mettre dix fils chascun environ de 14 chariots, faisant en tout 140. Et combien qu'il y en a beaucoup d'avantage en service, ceux là demeurent pres de ceux ausquels ils servēt. De ce qui est dit ci dessus, se met ici pour plus grād clairté la figure suivāte



NO-

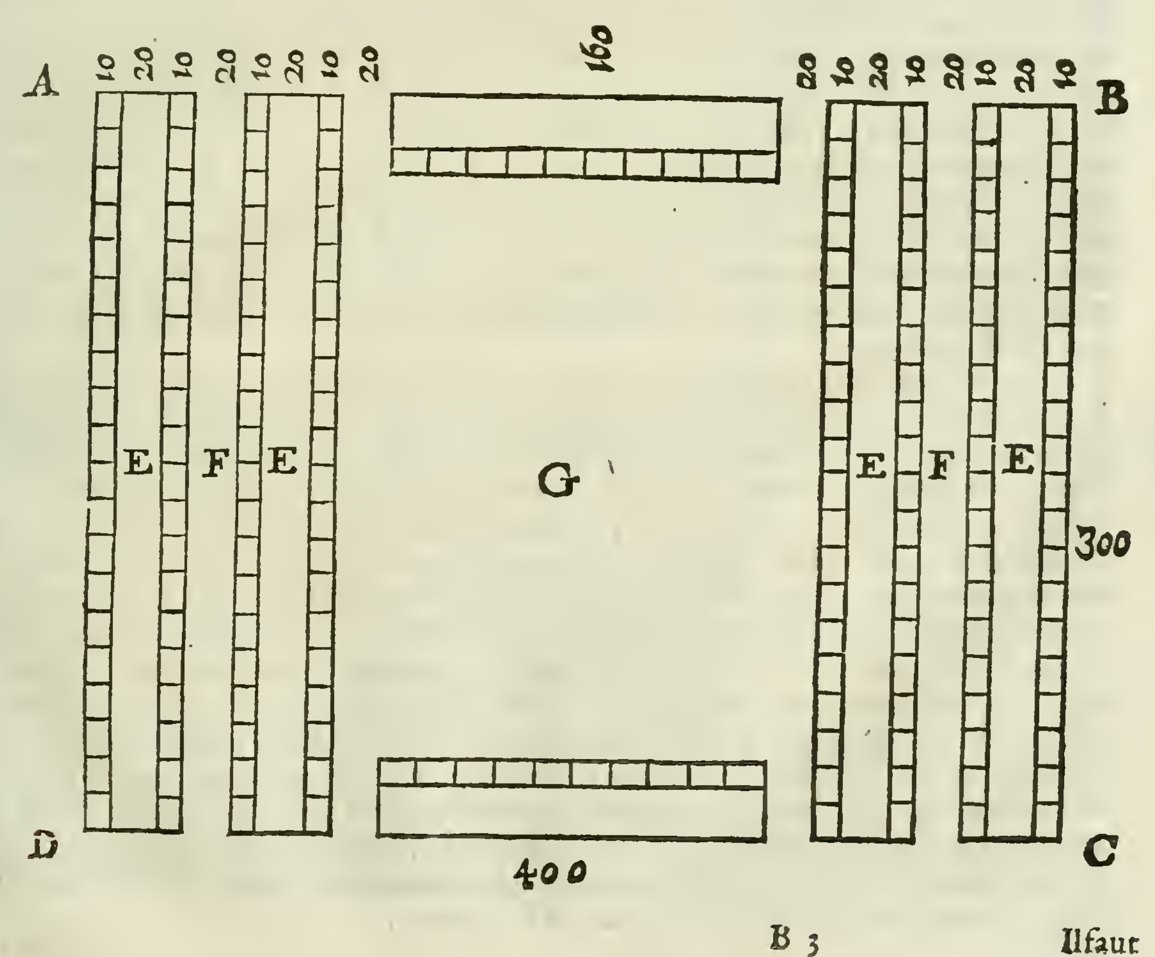
NOTEZ.

ON met bien aussi les chariots plus pres que n'est dit ci dessus, touchant quasi l'vn l'autre, & alors en viennent trois fois autant en vn fil, a sçavoir 42 chariots, mais il en provient de l'incommodité en deux sortes; Premierement que chasque trois chevaux ne se peuvent commodement mettre devant leus chariot, n'ayant que 5½ pied de largeur. Au second, que les rues entre les chariots estans remplies de chevaux, sont alors trop-estroictes pour y passer avec chariots & chevaux, si n'est qu'on les ordonne beaucoup plus larges, mais il faut alors plus de place que selon la premiere maniere qui est bien la plus commode.

10 ARTICLE.

De la forme du Marché.

POVR le Marché se prend vn quadrangle, comme A B C D, long de A jusques à D, comme les autres quartiers de 300 pieds, & large comme AB 400: La dessus s'ordennent divers couples des fils de huttes, dont les places sont longues de 300 pieds, large de 10, & vne place entredeux large de 20 pieds, comme E, vers laquelle viennent les dos des huttes: Par ces places n'y a point de chemin commun comme par les rues, mais servent à y faire des puits ou des cheminées pour y cuisiner, & a autres particulieres commoditez des huttes: En chasque paire de fils des huttes y a vne rue large de 20 pieds, comme F, & au milieu de tous les fils des huttes vn Marché, comme G, large de 200 pieds, comme la figure suivante le demonstre plus clairement.



Il faut encore sçavoir que les gens qui sont logez sur le Marché, se divisent en Boutiquiers, Greffiers, Bouchers, & Taverniers, chasque sorte en des fils particuliers, & sur la place du grand Marché les plus riches Boutiquiers, comme de Merciers & Marchands de drap de soye & d'autres marchandises de grand valeur. On faict aussi distinction à la distribution des Tavernes, ordonnant les logis honnestes l'vn pres l'autre, & les Bordeaux pres de leurs semblables.

NOTEZ.

Il y a encore deux quartiers, l'vn pour les Seigneurs estrangiers, l'autre pour le Magazin des vivres, desquels je ne mets point ici des figures, à cause qu'aux Seigneurs estrangiers on donne seulement vn quadrangle long comme les autres quartiers de 300 pieds, & large selon que leur train le requiert, auquel ils ordonnent & mettent leurs Tentes, huttes & parc comme bon leur semble : Et semblablement du General des vivres: aussi de l'Artillerie avec tous les chariots appartenans à icelle, se met vn tel ordre comme dit est au 9 Article des chariots.

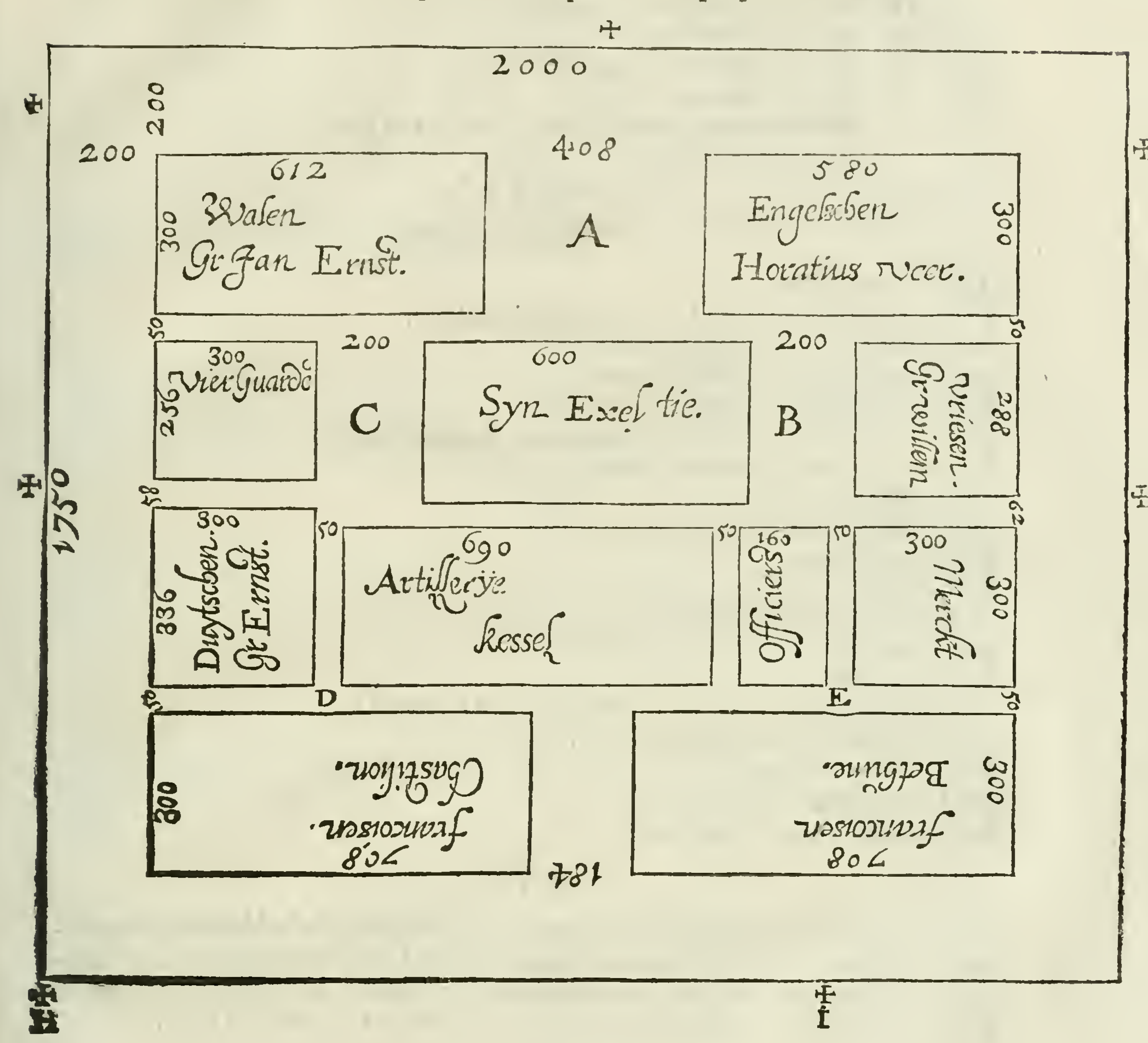
II ARTICLE.
De la forme du Camp entier.

S'Il y avoit en chasque compagnie de nostre Camp egal nombre d'hommes, & en chasque regiment egal nombre de compagnies, & en vn Camp egal nombre de regimens, comme entre les Romains, son *Excellence* ordonneroit les regimens de l'Infanterie & de la Cavallerie tousjours de mesme forme, & d'egale grandeur de place, logeant les Picquiers de chasque compagnie en l'vn des deux fils de huttes, les Mousquettiers en l'autre fil, & les huttes selon l'ordre que les Soldats auroyent en leur fils, donnant au Camp tousjours vne mesme forme: Mais veu qu'en ce temps il n'y a ici ailleurs, comme il me semble, vne telle puissance & resolution qu'estoit celle des Romains, pour tenir les Compagnies, Regimens & Camps tousjours regulierement complets, s'ensuit que quelque bonne regle sur vn ordre point accompli, peut avoir maintenant plus d'vsage que sur vn ordre accompli; pourtant je mettray ici joignant les precedentes regles des partiers d'vn Camp, encore vne declaration de la regle qu'on observe en noz Camps entiers, avec l'inegalité qu'ils ont, prenant pour exemple entre autres le Camp des *Tres-puissants Seigneur les Estats Generaux* devant Iuliers de l'An 1610, par lequel on pourra comprendre l'intention.

Tous les quartiers sont representez en ceste figure, chascun avec son escriteau & la quantité des pieds des fronts, quant à la longueur chascun d'icelle est de 300 pieds de sorte qu'il n'est pas besoing d'en faire quelque autre declaration. On peut veoir en la figure de Camp, ce qui est dit dessus, & à quoy on doit pretendre, à sçavoir que les quartiers interieurs, n'estant point de Soldats, sont environnez de l'Infanterie logée le long des places d'armes selon l'ordre de la precedente regle commune, excepté que le Marché est mis à l'opposite de ladite place d'armes, mais comme le plan ne se pouvoit signer plus commodement, il fut ainsi resolu. La place vuide A, ordonnée par regle generale devant le quartier de son *Excellence*, sert pour ceux qui ont journellement affaire à la Cour : les places vuides B, C, estoyent gardées pour mes Seigneurs le *Conte Guillaume*, & le *Conte Henri*, s'ils y eussent logé, combien qu'en apres ils n'y vindrent point: Il est encore à noter que les rues par la largeur du Camp, comme D E deviennent droictes, & d'egale largeur de 50 pieds, à cause que tous les quartiers sont d'egale longueur, à sçavoir de 300 pieds, ce qui autrement ne succederoit point ainsi, dequoy comme aussi d'autres circonstances je diray plus amplement à la designation du Chapitre 3.

Quant

Quant à ce qu'on ne trouve ici des quartiers pour diverſes parties du Camp comme pour la Cavallerie, Artillerie, & Chariots, j'en declareray la cauſe au premier Article du 3 Chapitre, eſtimant que par ceſte figure du Camp & de ſes partiers precedentes, comme auſſi du Camp des Romains, eſt aſſez declaré ce que ſignifie la Caſtrametation, ce qu'en ce premier Chapitre a eſté proposé de faire.



2 CHAPITRE.

Des Liſtes, contenant ce qu'en vn Camp proposé doit eſtre logé.

ARGVMENT DE CE 2 CHAPITRE.

DEVANT qu venir au meſurement des quartiers, il eſt beſoing qu'on ſçache ce qu'en chaſque quartier doit eſtre logé, pour en ordonner la grandeur neceſſaire ſelon qu'il appartient, à laquelle fin on livre au Caſtrame-tateur

tateur les copies des Listes à cela appartenantes, lesquelles au Camp de Iuliers en l'An 1610 (que je prendray pour exemple) estoyent comme s'ensuit:

1 *Liste des Officiers du Camp.*
2 *Liste des regiments d'Infanterie.*
3 *Liste des regiments de la Cavallerie.*
4 *Liste de l'Artillerie.*
5 *Liste de la Munition de guerre.*
6 *Liste des Chariots.*
7 *Liste des Bateaux, pour charger la Munition de guerre.*

1 LISTE.

Des Officiers du Camp.

SON *Excellence.*
Conte Henri de Nassau General de la Cavallerie.
Son Lieutenant General Marquette.
Conte Ernest General de l'Infanterie.
Le Sergeant Major General Sedleniski.
Le Commissaire General de la Cavallerie Stakenbrouc,
Le Quartiermaistre General Solem.
Le Prevost General.
Le President du Conseil de guerre.
L'Advocat Fiscal.
Le Greffier.
Le Commis de l'argent.
Le General des Chariots Doublet.
Son Lieutenant.
Le Quartiermaistre General de la Cavallerie Lieven Cijs.
Le Prevost des Navires Kranendonc.
Le Medicin du Camp.
Les Chirurgiens.
Les trois Ministres de la Cour.

NOTEZ.

Il y a encore des autres Officiers comme de l'Artillerie, De la Munition de guerre, Des Vivres, & des Navires; Mais veu qu'en ceste Liste on prend esgard aux Officiers qu'on ordonne au Camp en vn quartier particulier, & que les autres logent aupres de ce dont ils ont l'administration, ils ne sont pas mis en ceste Liste.

2 LISTE.

Des regiments de l'Infanterie.

François.

LE REGIMENT de Chatillon est de 19 compagnies, desquelles (selon la commission) la compagnie Colonelle est de 200 hommes, 1 compagnie de 100, & 17 chascune de 80, qui ont 40 fils de huttes, le front de 708 pieds, & 1660 Soldats.

La maniere pour calculer ces 40 fils de huttes, & le front, est telle: Pour chasque compagnie de 100 hommes ou environ s'ordonne (comme il est dit au 2. Article du pre-

du premier Chapitre) deux fils de huttes, pour environ 150 trois fils, pour environ 200 quatre fils, & ainsi des autres: Or suivant ce qui est dit, les 19 compagnies auront 38 fils, & encore deux d'avantage, par ce qu'il y a vne compagnie de 200 testes faict, comme il est dit, 40 fils, à cela encore adjousté 40, à cause des rues qui sont entre les fils (comme on peut veoir plus clairement en la figure au 3 Article du premier Chapitre) faict ensemble 80, chascun de 8 pieds, faict 640 pieds, à cela 68 pieds pour le front du logis du Colonel, vient ensemble comme dit est ci dessus pour le front du regiment 708 pieds: Et ainsi se trouvent les fils & fronts des autres regiments suivants. Quant aux 1660 Soldats, on les met là aupres, pour par ces nombres faire le calcul combien chasque regiment doit fouir, quand il faut retrencher le Camp, dont sera parlé particulierement au 5 Article du 3 Chapitre.

Le regiment de Bethune est de 19 compagnies, dont la compagnie Colonelle est de 200 hommes, vne compagnie y a il de 100, & 17 chascune de 80, qui ont 40 fils de huttes, le front de 708 pieds, & 1660 Soldats.

Allemans.

Le regiment du *Conte Erneste* est de 6 compagnies, dont la compagnie Colonelle est de 200 hommes, 3 compagnies chascune de 200, vne de 150, & vne de 100, qui ont 21 fils de huttes, le front de 336 pieds, & 1050 Soldats.

Walons.

Le regiment du *Conte Iean Erneste* est de 16 compagnies, dont la compagnie Colonelle est de 200 hommes, deux compagnies chascune de 100, & 13 chascune de 70, qui ont 34 fils de huttes, le front de 612 pieds, & 1310 Soldats.

Les quatre Gardes.

Vne garde de 250 hommes, deux chascune de 200, & vne de 150, lesquelles (estans sans place de Colonel) ont 16 fils de huttes, le front de 256 pieds, & 800 Soldats.

Frisons.

Le regiment du *Conte Guillaume* est de 8 compagnies, dont la compagnie Colonelle est de 200 hommes, 7 compagnies chascune de 80, lesquelles (estants sans place de Colonel) ont 18 fils de huttes, le front de 288 pieds, & 760 Soldats.

Anglois.

Le regiment de Horatio Veer est de 15 compagnies, dont la compagnie Colonelle est de 200 hommes, & les 14 compagnies chascune de 80, qui ont 32 fils de huttes, le front de 380 pieds, & 1320 Soldats.

Le regiment de Cecil est de 10 compagnies, dont la compagnie Colonelle est de 200 hommes, & les 9 compagnies chascune de 80, qui ont 22 fils de huttes, le front de 452 pieds, & 920 Soldats.

Le regiment de Halas est de 10 compagnies, dont l'vne est de 90 hommes, quatre compagnies chascune de 80, & cinq chascune de 70, lesquelles (estans sans place de Colenel) ont 20 fils de huttes, le front de 320 pieds, & 760 Soldats.

Escossois.

Le regiment de Cheec est de 10 compagnies, dont l'vne est de 100 hommes, 3 compagnies chascune de 90, & 6 chascune de 80, qui ont 20 fils de huttes, le front de 388 pieds, & 850 Soldats.

Le regiment de Henryson est de 19 compagnies, dont l'vne est de 100 hommes, & 18 compagnies chascune de 70, qui ont 38 fils de huttes, le front de 676 pieds, & 1460 Soldats.

3 LISTE.

Des regimens de la Cavallerie.

LE REGIMENT du *Conte Henri* est de 3 cornettes, dont l'vne est de 250 chevaux, vne de 150, & l'autre de 70, qui ont 10 fils de huttes, & le front de 430 pieds.

La maniere de calculer ces 10 fils de huttes est comme celle de l'Infanterie ci devant: Quant au front de 430 pieds, il est faict comme s'ensuit: Chasque couple de fils de huttes a (comme se peut veoir à la figure au 4 Article du premier Chapitre) 70 pieds, & pourtant les cinq couples de fils font cinq fois 70, qui montent 350 pieds, & puis les 4 rues qui viennent entre deux chascune de 20 pieds, faisant 80 pieds, font ensemble pour le front d'iceluy regiment comme dessus 430 pieds: Et ainsi on trouvera les fronts de tous les autres regiments suivant de la Cavallerie, Quant à la quantité des Reytres en chasque regiment, on n'en faict ici aucun calcul comme de l'Infanterie, à cause qu'on ne les employe point pour retrencher le Camp.

Le regiment de Marquette est de 4 cornettes, dont l'vne est de 100 chevaux, & trois chascune de 70, qui ont 8 fils de huttes, le front de 340 pieds.

Le regiment de Stakenbrouc est de 4 cornettes, dont l'vne est de 100 chevaux, vne de 85, & deux chascune de 70, qui ont 8 fils de hutte, & le front de 340 pieds.

Le regiment de Waghemans est de 3 cornettes, chascune de 70 chevaux, qui ont 6 fils de huttes, le front de 250 pieds.

Le regiment de Ryhoven est de 3 cornettes, chascune de 70 chevaux, qui ont 6 fils de huttes, le front de 250 pieds.

Le regiment de Marcelis Bacx est de 4 cornettes, chascune de 70 chevaux, qui ont 8 fils de huttes, le front de 340 pieds.

Le regiment de la Salle est de 3 cornettes, chascune de 70 chevaux, qui ont 6 fils de huttes, le front de 250 pieds.

Le regiment de Smeltzing est de 3 cornettes, chascune de 70 chevaux, qui ont 6 fils de huttes, le front de 250 pieds.

Le regiment de Quaet est de 3 cornettes, chascune de 70 chevaux, qui ont 6 fils de huttes, le front de 250 pieds.

Le regiment du *Conte Iean* est de 3 cornettes, chascune de 70 chevaux, qui ont 6 fils de huttes, le front de 250 pieds.

Le regiment de Iean Bacx est de 3 cornettes, chascune de 70 chevaux, qui ont 6 fils de huttes, le front de 250 pieds.

4 LIS-

4 LISTE.

De l'Artillerie.

Pieces d'Artillerie.

4 Canons entiers accomplis sur leurs affusts.
8 demy Canons accomplis sur leurs affusts.
3 Pieces de campaigne accomplis sur leurs affusts.

Poudre, Balles & Meiches.

153120 ℔ de Poudre.
3000 Balles de Canon entier.
6000 Balles de demy Canon.
40 Boites de fer blanc pour Canon entier.
20 Boites de fer blanc pour demy Canon.
1200 Balles de 12 ℔.
3000 ℔ de Meiches.

Affusts & autres Chariots d'Artillerie en provision.

2 Affusts de Canon entiers.
4 Affusts de demy Canons.
1 Affust pour Pieces de campaigne.
8 Chariots de faix.
20 Avantrains.
2 Roues de Canon entier.
3 Roues de demy Canon.
1 Roue de Pieces de campaigne.
5 Roues d'Avantrains.
2 Roues de derriere de Chariots de faix.
1 Traineau pour passer les marez.

Instruments d'Artillerie, dont on se sert en tirant.

45 Cuilieres.
45 Housses.
45 Escouvillons.
4 Cuilieres à balles embrasées.
4 Crocs à balles embrasées.
20 Barils à bourse, pour y mettre, la poudre, avec leurs marteaux de bois & escuelles.
90 Corriers de bois.

Chievres avec leur dependences.

2 Chevres accomplis.
5 Escrines.
2 Cordes de Chievron.
2 Testes de Chievre.

 8 Rouel-

8 Rouelles de metal.
4 Moines.
8 Leviers.
4 Conets pour guinder à trois rouës.
4 Conets pour guinder à deux rouës.

Harnachures de limon.

41 Outils de limon acomplis.
41 Cordes de limon.
900 Ridelles.
450 Colliers.
60 Barres ferrées.

Bois necessaire à l'Artillerie.

150 Swalpes, qui sont certains petits poutres qu'on met dessous les planches des licts.
54 Sappins de 10 aunes.
200 Planches de sappin.
200 Petits sappins.
500 Clayes.

Outils à main.

50 Houës.
50 Paelles.
50 Coignées.
50 Serpes.
22 Pics.
22 Beches.
80 Leviers de bois.
18 Pieds de chevre de fer.
2 Hies à main.
8 Barres à porter la poudre.
4 Bierres à porte la poudre.

Clous.

4000 Clous de 7 pouces.
1000 Clous de 6 pouces.
2000 Clous de 5 pouces.
3000 Clous de moindre grandeur.
6000 Clous de moindre grandeur.
8000 Clous encore de moindre grandeur.
Toutes sortes de Chevilles, d'essieux d'Affusts, & d'Avantrains.

De la Lumiere.

200 ℔ Chandelles.
12 Lanternes de bois.
4 Tonneaux de torches.
4 Falors.

Des Cordages.

2 Cordes entieres pour tirer le Canon.
3 Demy-cordes pour tirer le Canon.
22 Cordes pour gouverner les Pieces.
20 Cordes pour tirer les Navires par des chevaux.
3 Cordes à col, avec lesquelles les hommes tirent les Navires.
2 ℔ du fil à voille ou chegros.
6 ℔ de la fisselle à racommoder les cordages.

Diverses choses.

1000 ℔ de fer pour le Mareschal.
1 Mesure de houle ou charbons de terre.
Outils de Mareschal.
Outils de Charpentier.
80 Couvertures de poil.
140 Peaux de Mouton.
6 Seaux de cuir.
570 Paniers quarrez.
400 ℔ de graisse.
6 Boites à mettre de la graisse.

Chevaux de traict pour tirer les Pieces d'Artillerie.

Pour 4 Canons entiers sur leurs chariots de faix, chasque 22 chevaux, faict	88
Pour 8 demy Canons chasque 18, faict	144
Pour 3 Pieces de campaigne chasque 10, faict	30
Pour 6 Affusts de Canons entiers chasque 8, faict	48
Pour 4 Affusts de demy Canons chasque 6, faict	24
Pour 2 Chariots de faix chasque 2, faict	4
Pour 8 Avantrains chasque 2, faict	16
Pour 6 Chariots qui portent les pontons.	48
Pour 8 Chariots à Moulin.	48
Pour la provision.	40
Somme des chevaux pour tirer l'Artillerie	490

Les Officiers de l'Artillerie.

Le General de l'Artillerie Kessel.
Son Lieutenant Grenu.
Controlleur de l'Artillerie Monier.
Commis de l'Artillerie Wtenbrouc.
10 Gentils-hommes de l'Artillerie.
25 Conducteurs.
6 Ingenieurs; à sçavoir Hillebrant Smits, Oom Kees, Lambert Cornelis, Arent Arentsen, Raef Dexter, Samuel Kloot, chascun ayant deux Conducteurs.
2 Controlleurs des Fortifications, l'vn Nicolas vander Mijl, l'autre Henric Schoutens, chascun avec leurs Conducteurs, Commis & Clerc.

Maiſtre Canonnier Ioos de Nol.
36 Canonniers.
Maiſtre des feux artificiels, avec 2 Conducteurs.
Petardier.
2 Maiſtres des bateriers.
Maiſtre Charpentier Proot.
Son Lieutenant Simon Gerbrantſen.
12 Charpentiers.
2 Faiſeurs de chariots.
2 Mareſchaux.
1 Faiſeur de gabions.
2 Harniceurs.
1 Tonneller.
le Prevoſt de l'Artillerie, avec ſes Sergeans.
le Chirurgien de l'Attillerie.
le Commis des chevaux de traict à tirer l'Artillerie.
Ses 11 Conducteurs repartis comme s'enſuit : Pres chaſcun des 6 Canons 1, Pres chaſcun des 3 Pieces de campaigne 1, Pres les Affuſts & Avantrains 1, Et vn pour chevaucher de l'vn à l'autre.
2 Capitaines des Pionniers Iean Melchiorſen, & Iean Meliſſen.
100 Pionniers, 50 pour chaſque Capitaine.
le Capitaine des Mineurs Gille Louet.
25 Mineurs.
4 Capitaines de Navire.
240 Matelots, pour chaſque Capitaine 60.

NOTEZ.

C'EST à ſçavoir qu'en tels Articles qu'eſt repartie ceſte Liſte, & telle conſequence qu'en ont les parties, ſemblable auront elles aux Liſtes qui ſe feront en apres chaſcune année, ou ſi ſouvent qu'il adviendra, car cela eſt plus commode que de les mettre ſans certain ordre, ſi bien pour faire des Liſtes nouvelles, avec moindre peine & plus d'aſſeurance de l'y mettre tout, à fin que ceux à qui la choſe touche, puiſſent facilement examiner la concordance d'vne Liſte du temps preſent, avec la precedente ; à ſçavoir, ſi toutes choſes neceſſaires y ſont deſcrites ſans aucun defaut, ou s'il n'y a mis trop, ſi la quantité de poudre, balles, meiches, & autres choſes neceſſaires, eſt prinſe ſelon le requis des pieces comme ſe faiſoit aux autres années avec bonne deliberation: Auſſi ſi l'on s'eſt ſouvenu d'y adjouſter ce qu'à laprecedente fois on trouvoit y manquer: Toutes leſquelles choſes ſe font plus facilement pour telle egale conſequence des parties, qu'autrement, l'examinant par facheuſe punctuation des parties.

Notez encore, que combien qu'il ſoit dit que toutes les Liſtes ſuivantes auront vn meſme ordre comme ceſte ci, il n'eſt point pourtant dit, qu'ils doivent avoir toutes les parties des precedentes, car encore qu'ils en defaillent pluſieurs, (comme cela doit avenir neceſſairement en aucunes Liſtes) ce neantmoins ils peuvent avoir ledit ordre comme celles ci, juſqu'a la fin : En outre on entend que l'amendement de l'ordre eſt tousjours libre.

Ce que j'ay dit ici ſur ceſte Liſte de l'Artillerie, s'entend auſſi ſur les Liſtes ſuivantes de la Munition de guerre, des Chariots, Navires, & autres, eſquelles il y a beaucoup de diverſitez.

5 LISTE.

De l'Amunition de Guerre.

De la Poudre, Balles & Meiches.

45000 ℔ de poudre à Mousquets.
45000 ℔ de balles à Mousquets.
45000 ℔ de Meiches.

Des Armes.

200 Mousquets.
800 Piques longues.
50 demy Piques.
50 Rondaches.

Des Outils à main.

10000 Houes.
2000 Pelles ferrées.
1000 Beches.
500 Picques.
1200 Coignées.
600 Coignées à main.
600 Serpes.
4 Leviers de fer:

Du Bois.

1600 Planches de sappin.
25 Planches de sappin siées en deux.
1500 Petites perches de sappin.
100 Sappins de 10 aunes.
100 Sappins de 12 aunes.

Des Clous.

2000 de 7 pouces.
2500 de 6 pouces.
3000 de 5 pouces.
20000 Clous de moindre grandeur.
20000 Clous encore de moindre grandeur.
10000 Clous encore de moindre grandeur.
10000 Clous encore de moindre grandeur.

De la Lumiere.

100 ℔ de Chandelles.
8 Lanternes de bois.
2000 Torches.
6 Fallots.

De diverſes autres choſes.

1000 Brouettes accomplies.
100 Eſſieux.
30 Ponts de jonc, avec leurs cordes.
50 Couvertures de poil.
100 Paniers quarrez.
600 Sacs à terre.
30 Rouelles de bateau.
100 Banderolles pour ſigner les quartiers.
10 Cordes à tirer l'amunition contre le cours de l'eau.
1200 ℔ de toute ſorte de cordes.
8 Formes de 12 trous à faire des balles de Moſquet.
8 Cuilliers à fondre du plomb.

Les Officiers de la Munition de Guerre.

Le Commis Bom.
20 Conducteurs.

6 LISTE.

Des Chariots.

ON SVIVRA en ceſte partion l'ordre des Liſtes precedentes, à ſçavoir: Au premier les chariots pour les Officiers du Camp: Au ſecond pour l'Infanterie: Au troſieſme pour la Cavallerie: Au quatrieſme pour l'Artillerie: Au cinquieſme pour la Munition de guerre: Au ſixieſme pour les Vivres.

Les Chariots pour les Officiers du Camp.

Son *Excellence.*	66
Conte Henri de Naſſau General de la Cavallerie.	30
Son Lieutenant le General Marquette.	6
Sergeant Major General Sedleniski.	3
Commiſſaire General de la Cavallerie Stakenbrouc.	2
Quartiermaiſtre General Solem.	1
Prevoſt General.	3
Advocat Fiſcal & Greffier.	2
Commis de l'argent.	2
General des chariots Doublet, ſon Lieutenant, Conducteurs, Faiſeurs de chariots, Mareſchaux & cordages.	7
Quartiermaiſtre General de la Cavallerie Lieven Cijs.	1
Prevoſt des Navires Cranendonc.	1
Deux Chirurgiens du Camp.	2
Trois Miniſtres.	3
Somme des chariots des Officiers du Camp	129

Les

Les Chariots pour l'Infanterie.

LE Colonel Chaſtillon.	6
Son Lieutenant Colonel & Sergeant Major.	2
Chirurgien & Prevoſt.	1
19 Capitaines.	19
Le Colonel de Bethune.	6
Son Lieutenant & Sergeant Major.	2
Chirurgien & Prevoſt.	1
19 Capitaines.	19
Le Lieutenant Colonel du *Conte Erenſt.*	1
Sergeant Major & Quartiermaiſtre.	1
Chirurgien & Prevoſt.	1
6 Capitaines.	6
Le Colonel *Conte Iean Erneſte.*	5
Son Lieutenant Colonel.	1
Son Sergeant Major & Quartiermaiſtre.	1
Son Chirurgien & Prevoſt.	1
16 Capitaines.	16
4 Capitaines des 4 Gardes.	4
Le Lieutenant & Port'enſeigne de la Garde de ſon *Excellence.*	1
Pour les armes de ladite Garde.	1
Le Lieutenant Colonel des Friſons.	2
Sergeant Major & Quartiermaiſtre.	1
8 Capitaines.	8
12 Capitaines du regiment de Veer.	12
2 Capitaines du regiment d'Ogle.	2
Le General Cecil.	12
Deux Colonels, chaſcun 4 chariots, faict	8
3 Lieutenans Colonels, chaſcun 2 chariots, faict	6
3 Sergeans Majors, chaſcun 1, faict	3
3 Quartiermaiſtres, chaſcun 1, faict	3
3 Prevoſts, chaſcun 1, faict	3
2 Miniſtres chaſcun 1, faict	2
Chirurgien Maiſtre Iames.	2
52 Capitaines.	52
Le Commiſſaire des chariots.	1
Somme des chariots de l'Infanterie	212

Les Chariots pour la Cavallerie.

10 Colonels de la Cavallerie, chaſcun 1 chariot, faict	10
Lieutenant & Cornette de la compagnie de ſon *Excellence.*	1
Pour les Armes.	1
Somme des chariots pour la Cavallerie	12

Les Chariots pour l'Artillerie.

40000 ℔ de Poudre, ſur chaſque chariot 4 tonneaux.	59
800 Balles de Canon entier, ſur chaſque chariot 20, faict	40
1600 Balles de demy Canon, ſur chaſque chariot 40, faict	40
40 Boites de feuille de fer pour des Canons entiers.	2
60 Boittes de feuille de fer pour des demy Canons.	2
Pour les equipages neceſſaires aux trois pieces de campaigne de 12 ℔.	8
Cuilliers, Houſſes, Eſcouvillons, Corriers, Leviers de bois & de fer.	2
4 Chievres.	4
Outils de limon, Colliers & Ridelles.	4
Cordes.	3
Barres ferrées, Leviers de fer & de bois.	2
Harniceure.	2
Houës, Pelles, Coignées, &c.	1
114 Planches.	14
40 Sommiers de Sappin.	4
50 Planches de Sappin.	2
100 Clayes d'oſier.	5
Pour les ouvrages artificiels de feu.	2
Pour les Petarts.	2
Somme des chariots pour l'Artillerie	198

Les Chariots pour les Officiers de l'Artillerie.

LE General de l'Artillerie Keſſel.	4
Son Lieutenant Grenu.	2
Controlleur de l'Artillerie Monier.	2
Commis de l'Artillerie.	1
Gentils-hommes	2
6 Ingenieurs, chaſcun vn chariot.	6
2 Controlleurs de la Fortification.	2
Maiſtre Conneſtable.	1
12 Canonniers.	2
Maiſtre d'ouvrages de feu.	1
Petardier.	1
Maiſtre des bateriers.	1
Maiſtre Charpentier.	1
12 Charpentiers.	2
2 Faiſeurs de chariots.	1
2 Mareſchaux.	1
Prevoſt de l'Artillerie.	1
Chirurgien de l'Artillerie.	1
Maiſtre des Ponts.	1
Commis des chevaux à tirer l'Artillerie.	1
2 Capitaines des Pioniers.	2
Capitaine des Mineurs.	1
4 Capitaines de Navires.	4
Somme des chariots pour les Officiers de l'Artillerie	41
Somme pour l'Artillerie en tout	239

Les Chariots pour la Munition de Guerre.

20000 ℔ de Poudre.	20
20000 ℔ Balles de plomb.	20
20000 ℔ de Meiches.	20
Mosquets avec les fournitures, Piques longues, Rondaches, Casquets, Formes, Cueilliers.	7
9000 Houës,& 500 Pelles.	20
400 Beches,200 Pies,400 Coignées,300 Coignées à main,300 Serpes.	6
Clous de toute sorte.	1
100 ℔ de Chandelles,12 Lanternes,2000 Torches,6 Falots.	2
100 Brouettes.	4
10 Ponts de joncs,avec leurs cordes.	5
100 Paniers quarrez,& 100 Banderolles à marquer les quartiers.	1
Pour le Commis Bom & ses Conducteurs.	2
Somme des chariots pour la Munition de Guerre	108

Les Chariots pour les Vivres.

Pour les Vivres.	242
Le Commissaire des Vivres Kien.	1
Ses Conducteurs.	1
Somme des chariots des Vivres	244

Somme des Sommes des Chariots.

Des Officiers du Camp.	129
De l'Infanterie.	212
De la Cavallerie.	12
De l'Artillerie.	239
De la Munition de Guerre.	198
Des Vivres.	244
Somme de tous les Chariots	944

7 LISTE.

Des Navires.

EN CESTE repartition se suivra l'ordre des Listes precedentes, à sçavoir au premier les Navires pour les Officiers du Camp: Au second, pour l'Infanterie: Au troisiesme, pour la Cavallerie: Au quatriesme, pour l'Artillerie: Au cincquiesme, pour l'Amunition de l'Artillerie: Au sixiesme, pour la Munition de Guerre: Au septiesme, pour les Vivres: Au huictiesme les Pontons: Au neufiesme des Navires pour diverses choses.

Les Navires pour les Officiers du Camp.

Son *Excellence.*	20
Le *Conte Henri.*	12
Sergeant Major General.	1
Quartiermaistre General.	1
Prevost General, avec ses Sergeans, & les Matelots.	1
L'Advocat Fiscal, avec le Greffier du Cõseil de guerre, en vne Navire de munition.	
Le Commis de l'argent.	1
Le General des chariots, avec ses Conducteurs.	1
Les deux Chirurgiens du Camp & Apothicaire.	1
Somme des Navires des Officiers du Camp	38

NOTEZ.

Il y a encore des Officiers, comme de l'Artillerie, de la Munition de Guerre, des Vivres, & des Navires, mais veu que ceux ci s'accommodent és Navires chargées de ce dont ils ont l'administration, ils n'ont point besoing d'autres Navires particuliers.

Les Navires pour l'Infanterie.

Pour deux regimens François, chasque trois Navires, faict	6
Le regiment d'Allemans de *Conte Ernest.*	1
Le regiment des Walons.	2
Le regiment des quatre Gardes.	1
Pour les armes & le bagage de la Garde.	1
Le regiment des Frisons.	1
Le regiment des Anglois.	2
Anglois marchants avec le *Conte Henri.*	2
Le regiment Escossois.	2
Le regiment du Lieutenant Colonel Meetkercken.	1
Somme des Navires de l'Infanterie	19

Les Navires pour la Cavallerie.

Chasque regiment de la Cavallerie vn Navire, faict	11
Pour les armes & bagage de la Cavallerie de la compagnie de son *Excellence.*	1
Somme des Navires de la Cavallerie	12

Les Navires pour l'Artillerie.

Ces Navires sont de trois sortes : La premiere pour les Officiers resortissants soubs l'Artillerie : La seconde pour les pieces d'Artillerie, avec leurs Affusts & chariots : Et la troisiesme pour la Munition de l'Artillerie.

Les

Les Navires pour les Officiers resortissants soubs l'Artillerie.

Le General de l'Artillerie. 1
Les Ingenieurs, Controlleurs & Conducteurs des Fortifications, & des ouvrages. 1
L'Ingenieur Arent Arentsen. 1
Maistre Connestable avec tous les Canoniers. 1
Maistre Charpentier General pour luy & ses Charpentiers. 1
Commis des chevaux pour tirer l'Artillerie, avec ses Conducteurs & outils. 1
Faiseurs de chariots, Mareschaux, Cordiers, avec leurs materiaux. 1
Deux Capitaines de Pioniers, Faiseurs de feux, & Petardiers. 1

Somme des Navires pour les Officiers resortissants soubs l'Artillerie 8

Les Navires pour les pieces d'Artillerie, avec leurs Affusts & chariots.

Ces pieces d'Artillerie avec leurs Affusts & chariot sont mis en des Pontons, qui seront descrit ci apres au penultiesme Article de ceste Liste des Navires.

Les Navires pour la Munition de l'Artillerie.

960 Tonneaux de poudre en quatre Kerveels, faict 4
3000 Balles de 48 ℔ en quatre Damloopers, faict 4
6000 Balles de 24 ℔ en quatre Damloopers, faict 4
Pour les Petarts & outils y appartenants vn Damlooper, faict 1
Pour les Cordages, Meiches, Boittes de fueille de fer, & autres choses, vn Kerveel, faict 1
Pour 500 Clayes & quelques Paniers, vn Kerveel, faict 1
150 Swalpes, & quelques Paniers, vn Kerveel, faict 1
200 Planches de Sappin, 200 petits Sappins, vn Navire, faict 1
Pour quelques Cordages, Colliers, Cuilliers, & autres choses, vn Navire, faict 1
1200 Balles de 12 ℔, vne Kague, faict 1

Somme de Navires pour la munition de l'Artillerie 19

Somme des Navires de l'Artillerie en tout 27

Les Navires pour la Munition de Guerre.

45000 ℔ Poudre.
45000 ℔ Balles de Mosquettes.
45000 ℔ de Meiches.
50 Couvertures de poll.
8 Formes.
8 Cueillieres.
Le susdit est chargé en 4 Navires, chasque de 20 Last, & dans vn Damlooper, ensemble 5

200 Mosquets.
800 Piques.
50 demy Piques.
50 Rondaches.
12 Lanternes.
100 ℔ de Chandelles.
6 Falots.
2000 Torches.
Toute sorte de Clous.
100 Banieres à marquer les quartiers.
600 Sacs à terre.
10 Cordes à tirer.
12000 ℔ de Cordes.
30 Rouelles de Navire.
100 Paniers quarrez.
Le susdit est chargé en vn Damlooper, faict 1

30 Ponts de jonc, avec les cordes y appartenantes, chargé en vne Navire de 20 Last, & en vn Damlooper, font ensemble 2

10000 Houës.
2000 Paelles.
1000 Beches.
500 Pics.
1200 Coignées.
600 Coignées à main.
600 Serpes.
Le susdit est chargé en trois Damloopers, faict 3

1000 Brouettes.
100 Roues.
100 Essieux.
25 Planches de Sappin siées en deux.
Le susdit est chargé en trois Navires, chasque de 20 Last, faict 3.

1500 Planches de Sappin.
1500 petits Sappins.
200 Sommiers de Sappin.
10 Cordes à tirer le Canon.
4 Leviers de fer.
Le susdit est chargé en trois Navires, chasque de 20 Last, faict 3

Somme des Navires pour la Munition de Guerre, 11 à 20 Last, & 6 Damloopers, ensemble 17

Les Navires pour les Vivres.

Ces Navires estoyent en nombre. *66*

Les

Les Pontons.

Dix & ſept Pontons pour les Pieces d'Artillerie, avec leur dependence, faict	17
Vn grand Ponton à paſſer les Rivieres, faict	1
Vn petit Ponton, faict	1
Six Naſſelles pour les petits Pons, avec leurs chariots & harnacheures de chevaux, faict	6
Vn Paetſchip pour charger les baſteaux, chariots, & outils.	1
Somme des Pontons	26

Les perſonnes des Pontons qui s'accommodent tous dans leurs Navires, ſont comme s'enſuit : Le Maiſtre des Pontons : Son Lieutenant : 83 Matelots de Pontons, repartis en ceſte ſorte : Sur 15 grands Pontons en chaſque Ponton 4 : Sur 2 moindres Pontons en chaſque 3 : Sur le grand Ponton à paſſer les Rivieres 3 : Sur le petit Ponton 2 : Pres de chaſque des 6 Naſſelles 1 : Sur le Paetſchip 3 : Les Charpentier de Navires 3.

Les Navires à diverſes choſes.

Le Commis de Navires, avec ſes Conducteurs.	1
Vn Navire & quatre Kagues pour les Conducteurs des Navires & les Commis, avec les autres choſes ſe recontrans à l'impourveu.	5
Six Kagueſchuten pour aller & venir tant pour les Meſſagers que pour les Soldats bleſſez, faict	6
Somme des Navires à diverſes choſes	12

Somme des Sommes des Navires.

Des Officiers du Camp.	38
De l'Infanterie.	19
De la Cavallerie.	12
De l'Artillerie.	27
De la Munition de Guerre.	17
Des Vivres.	66
Pontons.	26
De diverſes choſes.	12
Somme de tous les Navires	217

NOTEZ.

IL y a par deſſus les precedentes Liſtes (qui en ceſte matiere peuvent aſſez ſervir d'exemple) encore quelques autres, mais ne me ſemble eſtre neceſſaire de les deſcrire en particulier, & qu'il ſuffit d'en faire ceſte narration:

Premierement le Camp ſe diviſe ordinairement en trois partie, cõme en avant-garde, bataille, & arrieregarde, qui ont chaſcun leur Liſte tant de l'Infanterie, que de la Cavallerie, ayant chaſcun aucunefois (ſi bien en marchant qu'en l'aſſiegement & environnement des Villes) vne partie du train, comme de l'Artillerie, Munition d'icelle, Munition de Guerre, & des Vivres: auſſi des Officiers de telle qualité qu'il y a au Camp entier: Et entre autres on ordonne ſur chaſque d'icelles trois partiers vn Ca-

vn Castrametateur avec ses aydes,qu'on eslit d'entre les Ingenieurs, ausquels on livre les Listes selon lesquelles ils se gouvernent, & estans de forme comme les precedentes, il n'est pas besoing les descrire au long. Il y a encore vne Liste des Personnes de la Cour,qui doivent estre fourrez,avec encore deux autres des Chariots & Navires de son *Excellence*,mais on en a seulement mis leur somme aux Listes des Chariots & Navires precedentes. Il y auroit encore selon le commun vsage des Camps, vne Liste des Vivres : Mais par ce qu'aupres de nous est communement vn grand fournissemont de Vivres par Navires des Vivandiers & Marchands,& que la dessus on s'attend sur ce qu'on sçait qu'il se pourra recouvrir des Villes prochaines, quand il en est besoing,il n'y a ici aucunes Listes des Vivres dignes de descrire.

3 CHAPITRE.

De marquer ou mesurer vn Camp.

ARGVMENT DE CE 3 CHAPITRE.

Ce 3 Chapitre aura 6 Articles.

Le 1 Article du signer des quartiers quadrangulaires du Camp sur du papier, pour l'imiter au signer en la campaigne.

Le 2 Article du mesurement des quartiers quadrangulaires du Camp sur la Campaigne, qui se faict par le Castrametateur, avec ses aydes.

Ceci estant faict la partition des fils des huttes & de rues se doit signer par chasque Quartiermaistre en son regiment, car cela seroit impossible au Castrametateur de la faire bien en si peu de temps comme il en est requis, tellement que de cela sera descrit ce 3 Article:

Le 3 Article du mesurement des places necessaires aux fils des huttes & rues, entre icelles, qui se faict par chasque Quartiermaistre en son regiment.

Ceci estant accompli, il faut que la partition des huttes soit signée par chasque Sergeant en sa compaignie, car cela seroit au Quartiermaistre impossible de bien faire en si peu de temps comme il est requis, tellement que de cela sera descrit ce 4 Article.

Le 4 Article de la partition des huttes en leurs fils, par chasque Sergeant en sa compaignie.

Le 5 Article du siner des places d'armes, du rayer, des trenchées, & du calcul combien chasque regiment doit fouir.

Le 6 Article contenant admonition à fin que ce qui est bien marqué & basti, soit entretenu en bon ordre.

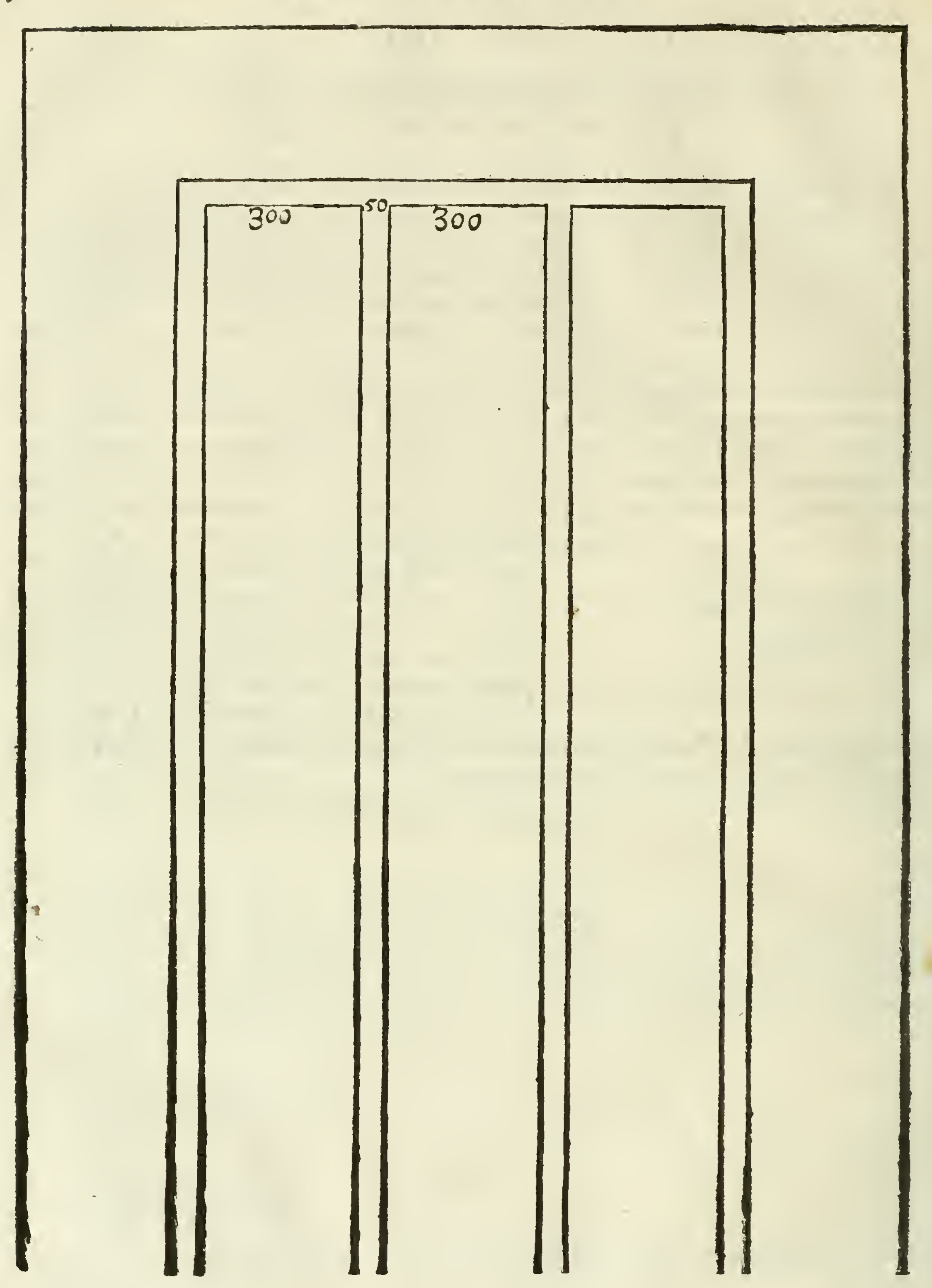
1 ARTI-

I ARTICLE.

Du figner des quartiers quadrangulaires du Camp fur du papier, pour l'imiter au figner en la campaigne.

VEV qu'en ce Camp il faut conjoindre divers quartiers, à fçavoir onze troupes d'Infanterie, & encore onze regiments de Cavallerie, comme fe peut veoir a la 1 & 2 Lifte du 2 chapitre, avec encore les autres quartiers y appartenans, ce feroit chofe difficile de les figner, & refigner a la hafte en bon ordre fur du papier, s'il n'en eftoit ordonné quelque bonne regle, principalement quand il le faut faire a la hafte, comme il advient fouvent qu'apres avoir recognu la place, il faut inconrinent camper. La regle inventée a ceci eft relle: On figne chafcun des fufdits quartiers fur vn petit quadrãgle de feuille de cartes, lefquels fe coupent ainfi qu'ils ont la commune longueur de 300 pieds, & la largeur comme la Lifte le demonftre. Comme par exemple, pour le regiment de Chaftillon ayant 300 pieds de longueur, & 708 de largeur, on coupe felon certaine efchelle vn petit quadrangle de telle longueur & largeur, laquelle s'efcrit la deffus avec le nom du Colonel, comme ci joignant, & ainfi des autres. Ces petits papiers des quartiers ainfi tous coupez & preparez, on les met & remet jufques a ce qu'on les voit felon noftre defir. Et pour faire cela, avec encore plus de commodité, on tire fur vn papier certaines lignes paralleles, entre lefquelles font comprinfes les communes largeurs de 300 pieds, avec les rues de 50 pieds, comme la figure fuivante le demonftre, a fin de mettre la deffus en ordre lefdits quartiers.

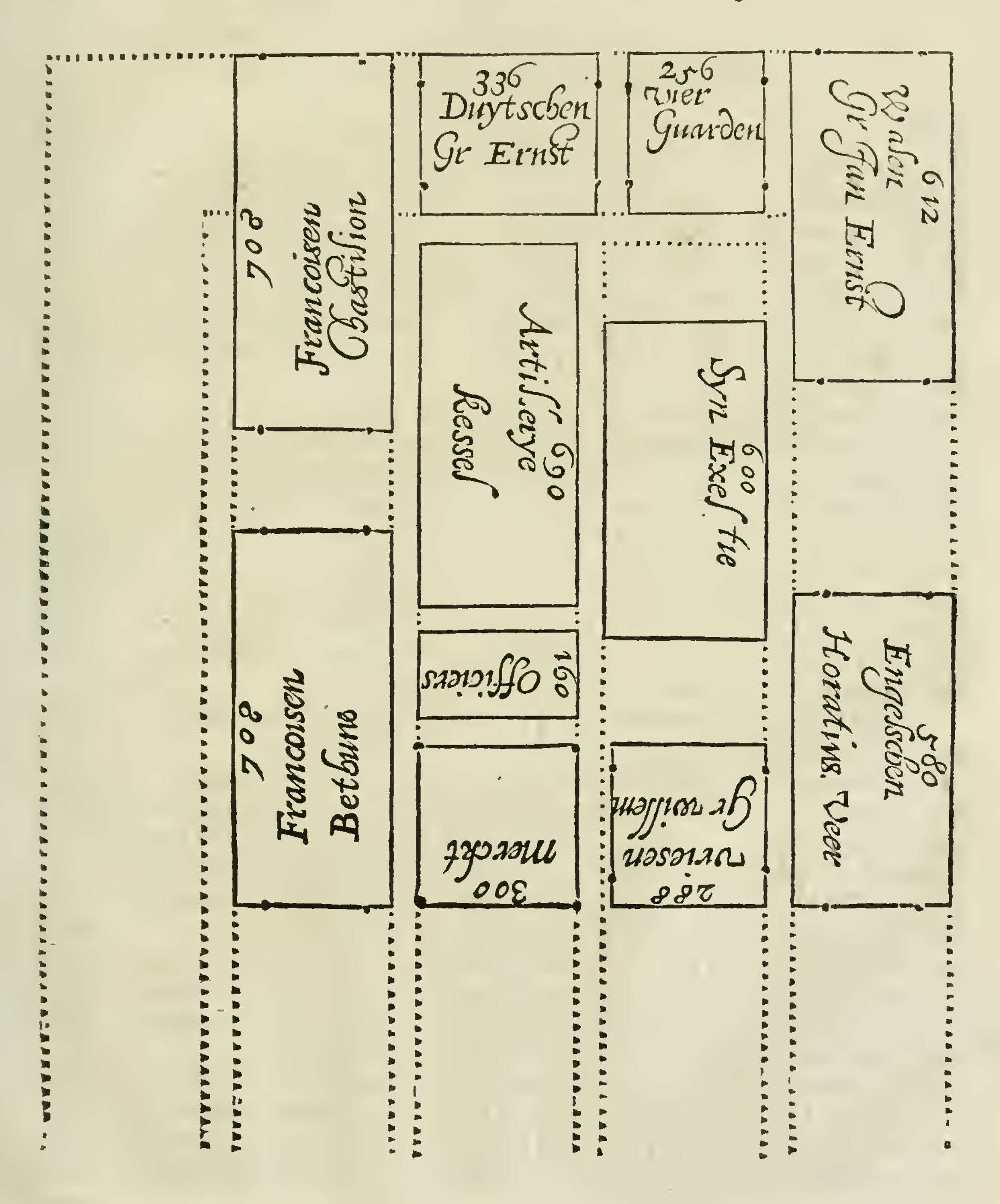
708
francoisen
Chastillon



Ceci estant ainsi preparé, je viendray maintenant au marquer sur le papier, prenant pour exemple la figure qui se faisoit pour le Camp devant Iuliers, là où estant recognu le lieu, son *Excellence* print resolution de loger hors de ce Camp la Cavallerie avec les chariots, aussi les Anglois & Escossois soubs le General Cecil, tellement que les petits quadrangles de papier d'iceux quartiers en estant separez, le reste se mit en ordre sur le susdit papier reglé, & remonstré à sen *Excellence*, lequel les remettant,

remettant vn peu ſelon ſon opinion ils giſoyent par reſolution comme ci deſſoubs.

Mais il faut noter qu'en mettant & ordonnant ces quartiers,on voit quelquefois que ſi aucuns d'iceux eſtoyent plus larges ou plus eſtroicts,que ne portent les meſures marquées ſur les petits papiers, que l'ordre du Camp ſe pourroit faire plus propre : en tel cas on peut aucuns quartiers,qui le permettent,prendre vn peu plus larges ou plus eſtroicts,comme des Chariots, Marché, Artillerie, Vivres, Seigneurs eſtrangers,& place vuide devant le quartier de ſon *Excellence*,car ils ne ſont ſi preciſement calculez,qu'ils ne peuvent eſtre vn peu plus larges ou eſtroicts: Mais les regiments de l'Infanterie & de la Cavallerie,les quartiers de ſon *Excellence* & du General de l'Artillerie,requirent de demeurer ſur leurs meſures poſées.



Et ſuivant le precedent ordre des petits papiers ainſi mis, fut alors marqué la figure ſur du papier, avec les places d'armes alentour de la gendarmerie, laquelle alors eſtoit comme la figure de l'onzieſme Article du premier Chapitre.

Notez encore que veu que ceſte maniere de marquer eſt facile, ſon *Excellence* fait communement preparer diverſes figures devant que venir au lieu, l'vne avec la Cavallerie & tout le reſte en vn retrenchement, l'autre ſans la Cavallerie ou ſans quelques autres quartiers, à fin que ſi la reſolution ſe faiſoit ainſi, on en ſeroit pourveu, deſquelles figures on pourroit ici encore mettre aucunes, mais eſtimant que la choſe eſt aſſez entendue par le precedent, je le paſſeray outre.

2 ARTICLE.

Du meſurement des quartiers quadrangulaires des Soldats en la campaigne, ce qui ce faict par le Caſtrametateur avec ſes aydes.

ESTANT cognu par le precedent plan ſur papier, comment ſera la figure ſur le Camp, on commence premierement à marquer les quadrangles ou quartiers de l'Infanterie, à quoy on y apporte environ 150 Banieres des quartiers, ou autant comme on voit eſtre neceſſaire, eſtant des baſtons peincts, long environ de 9 pieds, chaſque avec vne banderolle pour les mettre ſur les angles des quartiers: Et l'on deffend par ſon de Tambour, & ſur peine de punition corporelle de les aracher: Car quand paſſé quelques années on ne faiſoit pas cela, il eſtoit impoſſible que les marques des quartiers y demeuraſſent, à cauſe qu'vn chaſcun ayant alors à faire du bois pour hutter, les autres baſtons point peincts ou marquez eſtoyent tirez. Auſſi ſe deffend à tous de venir à icelle place, pendant qu'on marque les quartiers, excepté ceux qui y ſont ordonnez: Car quand par ci devant cela n'eſtoit point deffendu, on ne ſçavoit faire les quartiers, pour l'empeſchement des hommes, chariots, chevaux, paille, & du bois, qu'on y apportoit pour hutter.

Notez encore qu'on a trouvé neceſſaire, de ſe ſervir au Camp d'vne meſure commune, a ſçavoir d'vne verge departie en pieds & poulces, qu'on nomme la meſure du Camp, à cauſe que les Entrepeneurs d'ouvrages, Ingenieurs, Controlleurs de Fortification, Charpentiers, & autres venants de diverſes Villes & Païs, avoyent chaſcun vne meſure laquelle en leur Ville eſtoit en vſage, fort differentes les vnes des autres, dont s'enſuivoyent pluſieurs abſurditez.

Encore eſt le Caſtrametateur ſuive de tous les Quartiermaiſtres des regiments, à fin qu'vn quadrangle eſtant marqué, il leur ſoit monſtré.

Ceci eſtant entendu, on met les quatre Banieres à marquer les quartiers, de chaſque regiment ſur le Camp; ſelon que la precedente figure en papier le requiert, comprenant rectangles quadrangulaires, long de 200 pieds, pour la gendarmerie. Lequel ſe fait par le moyen de la croix arpentique, & par le meſurement des longueurs ſelon la maniere vulgare des Arpenteurs: ce qu'eſtant aſſez cognu aux Ingenieurs, il n'eſt pas beſoing d'en donner plus particuliere inſtruction, ſeulement ſe pourroit faire quelque advertiſſement de brieveté, à ſçavoir que des quatre coſtez des quadrangles il n'en faut meſurer qu'vn ou deux, là où vn des coſtez du Camp commence, car le reſte ſe faict plus commodement par * le trimarquement & ſecours de la croix arpentique, comme cela leur eſt aſſez cognu.

* *Drybaking en Flamen.*

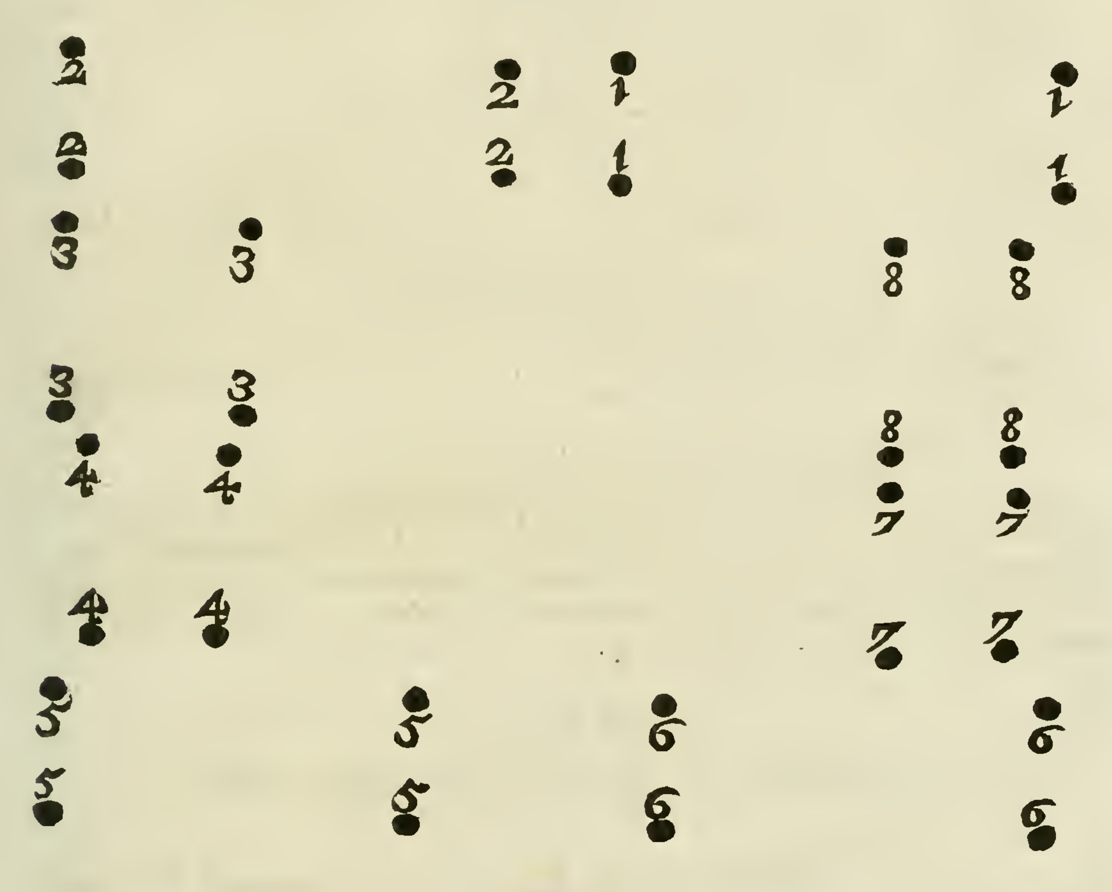
Notez encore que chaſque quatre Banieres d'vn regimēt ſe marquent avec nombres, qu'on y taille avec lettres comme I, V, & X, qui avec des crens droicts facilement ſe peuvent tailler, à ſçavoir les quatre Banieres du regiment qu'on marque le premier, chaſcun avec I, du deuxieſme chaſcun avec II, & ainſi des autres,

ce qui

ce qui se faict pour eviter quelques difficultez, d'vne part pour ce que les Quartiermaistres mesme, à causa de la grande multitude de Banieres, viennent quelquefois entre eux en dispute & dissention de leurs propres quartiers: Et d'autre part, qu'estant le Castrametateur (qui escrit tels nombres sur son papier comme il y a ausdites Banieres) ou quelque autre, demandé apres quelque quartier, il le peut monstrer incontinent sans aller au lieu.

Si tost qu'vn regiment est ainsi marqué, on le monstre à son Quartiermaistre pour le garder.

Mais toutes les Banieres de l'Infanterie de ce Camp proposée, estant mis, elles sont en tel ordre comme demonstre la figure suivante, la où se peut veoir combien est necessaire de marquer les Banieres avec nombres taillez sur icelles comme dessus, pour seurement cognoistre chasque quartier.



3 ARTICLE.

Du mesurement des places necessaires aux fils des huttes, & rues entre icelles, qui se faict par chasque Quartiermaistre en son regiment.

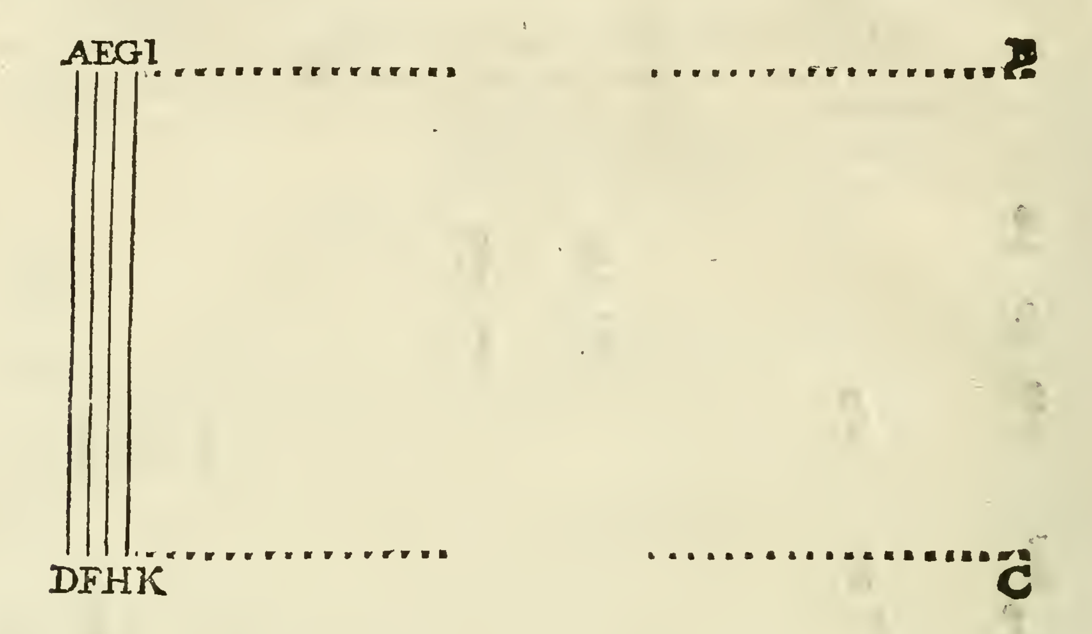
ESTANT accompli le marquer & mesurer du Castrametateur comme dessus, s'ensuit le marquer & mesurer des Quartiermaistres chascun en son regiment, lequel comme il est dit en l'argument de ce Chapitre, est impossible de bien effectuer par le Castrametateur en si peu de temps qu'ici est requis.

Doncques le Quartiermaistre aura pres de luy vn plan de son regiment, comme celuy du 3 Article du premier Chapitre, pour en trouver toutes les longueurs necessaires s'il ne les sçavoit assez par memoire, aussi vne mesure de Camp longue au

 moins

moins de 8 pieds,& certaines cordelles pour s'en servir comme sera dit.

Estant ainsi pourveu au lieu de son quartier, lequel soit entre les quatre Banieres A B C D, signifiant le quadrangle des logis des Soldats, il partit au loing d'vne cordelle tendue, la longueur A B de 8 en 8 pieds, que comme son plan demonstre, fichant à chascun poinct vn rameau ou petit baston, comme il est signifié avec les poincts entre A & B: Il faict aussi semblable partition au bout de derriere comme de D à C.



Estant venu jusqu'à là, reste maintenant de faire la partition des huttes de la gendarmerie par les Sergeans, dont il sera dit au 4 Article, mais cependant les Quartiermaistres marquent les logis des Capitaines devant la gendarmerie,& les huttes des Vivandiers derriere la gendarmerie, comme le demonstre la figure susdite du 3. Article au premier Chapitre.

4 ARTICLE.

De la partition des huttes aux fils, par chasque Sergeant en sa compaignie.

ESTANT achevé le mesurement des Quartiermaistre comme dessus, s'ensuivent les partitions des huttes par les Sergeans, chascun en sa compagnie, lequel comme il est dit en l'argument de ce Chapitre, est impossible de bien effectuer par le Quartiermaistre en si peu de temps qu'à ceci est requis.

Le Sergeant doit sçavoir (à quoy le Quartiermaistre luy doit assister) combien de huttes ou à peu pres il faut pour sa compagnie, ce qu'il peut sçavoir par la Castrametation precedente, ou si c'est pour la premiere fois, par interrogation aux Soldats lesquels voudront loger seuls, ou avec des Camarades, en quoy faut noter qu'on donne à chasq; Soldats ou à chasque troupe de Camarades, autant de largeur qu'ils desirent, mais en longueur, qui est depuis le front jusques au derriere, precisement 8 pieds, sans plus ou moins, & se trouve ici communement par experience, que 100 Soldats ont assez a deux fils de huttes, pource qu'ils ne font point volõtiers leurs huttes plus grandes qu'il n'est besoing: Mais si en aucunes compagnies se rencontroit le contraire(cõme il pourroit advenir par beaucoup des Soldats qui ont femmes

mes & enfans) on peut à ceux qui demandent trop de place, donner moindre, ou si la necesßité le requiert, leur dõner vn fil de huttes d'avantage. Or le nombre des huttes ainsi trouvé, se partira en deux, mettant à chasque costé environ egal nombre, en telle distance les vnes des autres, que les places vuides entre deux soyent quasi egales, & faut sçavoir qu'à chasque bout des fils doit tousjours estre vn'e hutte, à fin que la figure de chasque compagnie & aussi de tout le regiment soit tousjours vn rectangle, & que les rues au long d'iceux soyent d'egale largeur & droites. Il faut aussi noter que les deux premieres huttes de chasque compagnie sont pour le Lieutenant & Port'enseigne, à sçavoir du Lieutenant à costé droit, l'autre à gauche, & les deux dernieres huttes pour les deux Sergeans, à fin que comme en marchant ils sont les derniers, qu'ainsi au loger ils ayent aussi les dernieres huttes.

Les Sergeans donc sçachans à quoy il leur faut prendre garde, le marquer des huttes se faict comme s'ensuit: Chasque Sergeant qui a deux fils de huttes, met quatre cordelles tendues entre les marques mises par le Quartiermaistre, entre lesquelles doivent venir les huttes, comme à la precedente figure du 3 Article les quatre cordelles A D, E F, G H, I K, & pour marquer chasque hutte, il fiche en terre quatre petits bastons, signifiants les quatre coings, & avec cela est parachevé le marquer du Sergeant.

Apres toute les choses susdites, est encore requis que chasque Sergeant en sa compagnie aye soing & face en sorte que les Soldats ne huttent point hors les limites à eux données: Et chasque Quartiermaistre que les Sergeants facent leur devoir: Et chasque Capitaine que sa compagnie soit bien regulierement logée: Et chasque Colonel que son regiment puisse servir d'exemple à tous les autres: Car ainsi pourra la Castrametation proceder par tout en bon ordre: A quoy les Officiers susdits se doivent adonner diligemment, parce que chascun d'eux espere ou doit esperer de parvenir au supreme degré, à quoy la cognnissance de bien & regulierement loger est tenu pour chose fort necessaire, comme cela a esté dit ci dessus amplement.

Par ce que jusques ici est descrit du marquer & mesurer d'vn regiment d'Infanterie, on peut assez entendre estre de mesme des regiments de la Cavallerie. Touchant la maniere de marquer les autres quartiers, comme celuy de son *Excellence*, du General de l'Artillerie, des Officiers du Camp, Chariots, & Marché, dont les figures sont declarées aux 6, 7, 8, 9 & 10 Articles du premier Chapitre, veu que de chascun n'est à marquer qu'vne figure de peu d'ouvrage, & qu'a cela il y a des Ingenieurs qui s'entendent de leur faict, & qu'ils peuvent estre expediez si tost que les quartiers de la gendarmerie, il n'est pas besoing d'en escrire vne particuliere instruction.

Le mesurer & marquer estant ainsi parfaict, on mande à ceux ausquels avoit esté defendn d'y estr epresent, que chascun peut venir prendre sa place.

5 ARTICLE.

Du marquer des places d'armes, * *rayer les trenchées, & du calcul combien chasque regiment ait à fouir.*

* *Kielspiten en Flamen.*

CE MARQUER des places d'armes avec le rayer des trenchées, se faict par vn Ingenieur avec ses Conducteurs, ayant encore pres de luy 50 ou 60 Pionniers qui fouissent les rayes, le long des meiches tondues, faisant deux lignes droites, 6 pieds l'vne de l'autre, pour la largeur du fossé, dont l'Interieur est 206 pieds distante des logis des Capitaines, tellement que les 200 pieds demeurent

pour

pour la largeur des places d'armes,& 6 pieds pour l'espesseur du parapet.

Notez encore combien que ci devant soit mandé aux gens du Camp, que chascun peut venir prendre se place,cela n'empesche point à ce marquer,veu que ce ne sont que deux lignes droitez,assez esloignées de la gendarmerie.

Les susdits rayons estant ainsi marquez, il reste de faire le calcul combien de pieds de retrenchement chasque regiment doit fouir,ce qui au Camp des *Tres-puissante Seigneurs les Estats* se faict par l'Infanterie comme par reigle commune,sans en estre payé: A ceste fin je voy au precedent deseing sur papier du premier Article de ce Chapitre(ce qui est encore plus clair à la figure de l'Article 11 du premier Chapitre) de quelle longueur sont les rayons,& se trouvent les deux costez qui sont les plus longs, chascun de 2000 pieds, & les deux plus courts chascun de 1750, ensemble 7500 pieds,à quoy il y a 8560 Soldats, à sçavoir en chasque regiment comme ci dessous,tiré hors de la premiere Liste du 2 Chapitre.

Chastillon	1660		
Bethune	1660		
Frisons	760		
Veer	1320		
Conte Iean Ernest	1310		
Quatre Gardes	800		
Conte Ernest	1050		
Somme	8560	Soldats ont à fouir	7500 pieds.

Avec ceci je di selon la maniere de la regle de Compaignie:
8560 Soldats doivent fouir 7500 pieds, combien 1660 Soldats de Chastillon? faict 1454 pieds, que je mets joignant de Chastillon:& faisant le semblable des autres regiments, la disposition du calcul, & ce que chascun doit fouir est comme ci dessous:

Chastillon	1660	Soldats ont à fouir	1454
Bethune	1660		1454
Frisons	760		666
Veer	1320		1157
Conte Iean Ernest	1310		1148
Quatre Gardes	800		701
Conte Ernest	1050		920
	8560	Soldats ont à fouir	7500 pieds.

La longueur des pieds que convient à chasque regiment,se marque hors de l'extremebord de l'extreme rayon avec vne croix fouïe en terre : Posons par exemple qu'vn tel marquer commence au coing de H de la figure de l'Article 11 du premier Chapitre, là où estant marqué vne croix, on mesure de là en ovant 1454 pieds pour le regiment de Chastillon, lesquels s'estendent jusques à I, là où se met aussi vne croix, & ayant semblablement mesuré 1454 pieds pour Bethune, ils viennent jusques à la croix K : Et ainsi procedant, la derniere partie restante est pour le regiment du *Conte Erneste*, laquelle (si aux mesures il n'y a point d'erreur) se doit trouver sur la terre de 920 pieds. Et avec ceci est acoompli le marquer ou mesurer du Camp que j'avois proposé de descrirere en ce 3 Chapitre.

6 ARTI-

6 ARTICLE.

Contenant admonition, pour entretenir en bon ordre ce qui est bien marqué & basti.

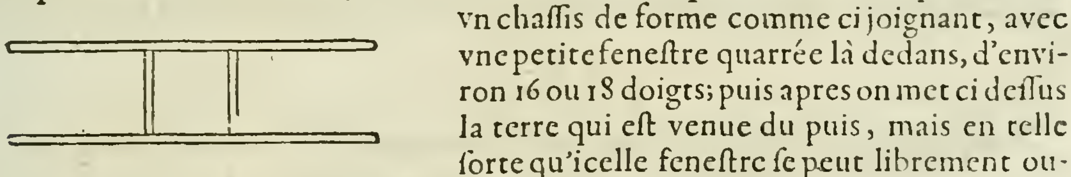
AYANT jusques ici parler du marqué du Camp, il reste encore de faire quelque advertissement de ce que là dessus les Quartiermaistres ont d'observer chascun en son quartier, à fin que ce qui est bien marqué & basti, soit entretenu en bon ordre.

Au premier, que nuls Soldats, leurs Femmes, Enfans, ou quelque autre de leur part, ne pourront dedans les regiments pres des Soldats tenir Taverne, ou vendre des biens, car pour tels sont ordonnez les huttes de Vivandiers derriere les regiments.

Au second, que les Quartiermaistres chascun devant, derriere, ou de costé de son quartier, ne permettent de fouir sur les places d'armes & rues aucuns puis à cuisiner, tables à jouer aux detz, ni autres puis, par ce qu'il est dangereux d'aller sur tels chemins, en peril de rompre col & bras, principalement en temps d'alarmes venants en l'obscure nuict, ce qui est defendu pour bonne raison, par ce que derriere toutes les huttes des Vivandiers est ordonné place hors de tels chemins pour faire des puis à cuisiner.

Au troisiesme, que chasque Quartiermaistre ne permet devant, derriere, ou de costé de son quartier aucun bastiment d'huttes, position de Tentes, ou Boutiques, vendition de biens sur des chariots, ou autrement, mais les commande d'aller au Marché.

Au quatriesme, veu qu'on permet ici aux Bouchers de loger aux huttes derriere les regiments, & que des entrailles des bestes tués vient grãde ordure & puanteur, causant maladies, dont aucuns de noz Camps precedents, comme aussi d'autres, en ont esté infectez, on peut pourveoir à cela fouissant en terre des puis profonds, sur lesquels on met des bois forts, & là dessus branches d'arbres auec leurs feuillas, ou de la paille, mais observant qu'au milieu demeure vn petit trou, sur lequel on met vn chassis de forme comme ci joignant, avec vne petite fenestre quarrée là dedans, d'environ 16 ou 18 doigts; puis apres on met ci dessus la terre qui est venue du puis, mais en telle sorte qu'icelle fenestre se peut librement ouvrir & fermer pour ceux qui y jettent les entrailles ou ordures, & alors n'en sort nulle puanteur, comme se trouve par experience, à quoy se peut aussi adjouster vne raison, à sçavoir que les corps puants d'hommes enterrez és cemetieres, voire és Egliges fermées, ne rendent nulle puanteur. Notez encore, que combien que ces puis se facent és rues ou chemins, ils sont sans aucun peril tant pour les hommes que pour les bestes, qui de nuict n'y peuvent tomber dedans, veu qu'ils sont estouppez. On s'en sert aussi commodement pres des cuisines de grands Seigneurs, qui sans cela sont communement infectez de puanteur.



Au cincquiesme, le Quartiermaistre fera fouir aux Pionniers vn petit fosset de la largeur de deux pieds, & autant profond au bout des dix pieds qui sont donnez pour place vuide des huttes des Vivandiers, & ce à fin de les faire demeurer dans telles limites, car autrement les puis à cuisiner que l'vn met plus long de sa hutte que l'autre, viennent sur la grande rue, avec les incommoditez dont j'ay parlé ci devant, causant aussi rues tortues & irregulieres, ce qui est empesché par ledit fosse.

Au sixiesme, il faut sçavoir qu'aucuns se feignent d'estre Marchands & Vivandiers,

diers,& ne le sont pas, lesquels au commencement qu'on distribue les places, convenancent les meilleures, mais comme en apres elles demeurent vuides, & qu'ils n'y apportent aucunes denrées & disent journellement de les attendre d'heure à autre, ils trainent cela si longuement, jusques à ce qu'ils vendent icelles places si cher qu'ils peuvent, à autres Marchands qui viennent en apres: Pour obvier à cest inconvenient, on distribue les places à telle condition, que si vn autre vienne qui la veut, ayant ses biens prests à la main, qu'elle luy sera donnée, & le bastiment d'huttes que soubs pretexte ils pourroyent avoir commencé, sera perdu, sans pouvoir demander aucune chose de leur peine, ne aussi pour la matiere, car quand ils l'ont prinse du Païs, elle n'appartient pas à eux: quant aux Tentes vuides ou Boutiques qui leur appartiennent, ils les peuvent oster & tenir pour eux.

4 CHAPITRE.

De ce que selon mon opinion seroit vtile & necessaire, à la forme durable d'vn Camp qui pourroit continuellement demeurer le mesme.

ARGVMENT DE CE 4 CHAPITRE.

Il y aura ici trois Articles contenant comme s'ensuit:

Le 1 Article pourquoy à la precedente Castrametation la maniere des Romains n'est pas imitée de si pres comme l'on eust bien peu faire.

Le 2 Article contenant le desseing d'vn Camp, dont la forme pourroit continuellement demeurer le mesme.

Le 3 Article de la repartition de la gendarmerie necessaire à la Castrametation reguliere.

1 ARTICLE.

Pourquoy à la precedente Castrametation, la maniere des Romains n'est pas imitée de si prés comme l'on eust bien peu faire.

PLVSIERS estiment que la Castrametation des Romains a esté tressinguliere, tellement que leur ennemy le Roy Pyrrhus (comme recite Plutarche) s'en esmerveillant, disoit que cest ordre des Barbares n'estoit point barbare: Quant aussi on considere la forme selon la description de Polybe (laquelle est mise ci devant au premier Article du premier Chapitre) on y trouve outre la commodité, aussi y estre imité la summetrie de similitude entre le costé dextre & fenestre, laquelle les vieux Architectes observoyent curieusement: Le Camp aussi avoit tousjours en divers lieux vne mesme forme, tellement que par tout où il estoit planté, chascun sçavoit trouver tous logis, comme si sans mutation de lieu il eust tousjours demeuré en vne mesme place, ce que sans doubte causoit grande commodité, tellement que ceste maniere est à bon droit louée de plusieurs. Ceci estant ainsi, quelqu'vn pourroit penser pourquoy son *Excellence* ne l'a entierement suivi, ou plus qu'il n'a fait. A quoy on respõd: Premieremẽt la cause pourquoy en noz Camps ne se peut practiquer

practiquer la susdite egalité de forme en tous lieux, à l'exemple des Romains est qu'ils n'avoyent pas seulement egalité de gens aux compagnies & regiments, qu'ils nommoyent manipules & cohortes, mais aussi encore en deux degrez plus haut, à sçavoir en Legions & Camp, dont au suivant 3 Article soubs la repartition de la gendarmerie des Romains sera parlé plus particulierement, lequel entretenement accompli, requiert plus grand pourvoir qu'il n'y a pour le present (comme il semble) pres d'aucuns Princes ou Republiques menant la guerre, Aussi son *Excellence* estime pour plusieurs raisons, que les Camps de Romains n'ont pas tousjours esté si reguliers comme aucuns se persuadent: Premierement pource qu'on ne trouve pas par tout (mais rarement comme il luy est notoire par experience) des Camps tant longs que larges de 200 pieds, ausquels il n'y a quelque incommoditez d'hauteurs, profondeurs, marescages, ou autres lieux où l'on ne peut loger, ce qu'ainsi se rencontrant, il faut qu'ils s'ensuive grand changement en la forme. Au second en l'assiegement des Villes, où il faut repartir les Legions selon qu'il est requis pour la closture de la Ville, ne se pouvoit faire la reguliere Castrametation. Au troisiesme à cause que le nombre de leur Infanterie nommé *Evocati*, estoit incertain & souvent plus grand que ne pouvoit comprendre la place marquée selon la regle generale. Au quatriesme la gendarmerie estoit quelquefois logée sur le Marché, qui à ceste occasion fut transporté au questoire. Au cincquiesme il y advenoit souvent en peu de temps grand changement de la gendarmerie qui s'enfuioit, mouroit de maladie, qui estoit bastu des Ennemis, aussi qui estoit mis en garnison de Villes & Forteresses gaignées, tellement que les manipules, cohortes & legions ne se pouvoyēt remplir à la haste: A quoy sert aussi ce que Cæsar escrit au 5 livre, à sçavoir que combien que le Camp estoit petit, à peine de sept mille hommes, & sans bagage, il l'a amoindri tant qu'il pouvoit, faisant les chemins plus estroicts. Au sixiesme Polybe dit que les Legions estant plus remplies, en longueur & largeur estoyent augmentez selon qu'il estoit requis: Par lesquelles choses la Castrametation ne se pouvoit tousjours faire sur vne mesme façon, selon les mesures definies par regle generale, mais il falloit faire nouveau calcul & plan selon ce que le Camp proposé requeroit: Mais il est à estimer qu'ils suivoyent la regle tousjours si pres qu'ils pouvoyent, tellement que par cela les commoditez des rues & le trouver des logis estoit plus facile qu'il n'eust esté autrement.

Il est encore à noter, que le General du Camp des Romains avec les Officiers logeoyent d'vn costé du Camp, mais la grande multitude de la gendarmerie comme les deux Legions Romaines, avec les *Socij*, emplissoyent la grande place du Camp D E F G: Desquelles choses ils avoyent leurs particulieres raisons, mais passant tout cela, il semble mieux de suivre la regle generale de Xenophon mentionnée ci devant, à sçavoir que le General du Camp avec le train, soit logé au milieu de la gendarmerie, comme il en sera mis exemple au suivant 2 Article: Aussi il semble qu'il n'y au Camp, selon la Castrametation de Polybe, point de places pour machines, chariots, juments, mulets, magazins de munition de Guerre, magazins de vivres & fourage, n'aussi pour gens hors de service, comme Marchands, Taverniers, & gens de mestier, qui doivent avoir grand place, à quoy comme l'on estime servoyent leurs Faubourgs qu'ils nommoyent *procestria*, ausquels ils mettoyent particulieres gardes: Mais il semble qu'on les ordonne tous par meilleure raison selon la susdite regle generale de Xenophon dedans le Camp, car en augmentant sa largeur seulemēt de 200 pieds, ils l'auroyent agrandi d'vne supetfice large de 200 pieds, & longue de 2000, cela seulement faisant 400 pieds de retrenchement d'avantage, tellement que par cela les susdites choses pourroyent estre comprinses dedans le Camp avec moindre peine, despens, & garnison ou garde, & aussi avec plus de com-

modité & asseurance,que d'en faire particuliers Faubourgs.

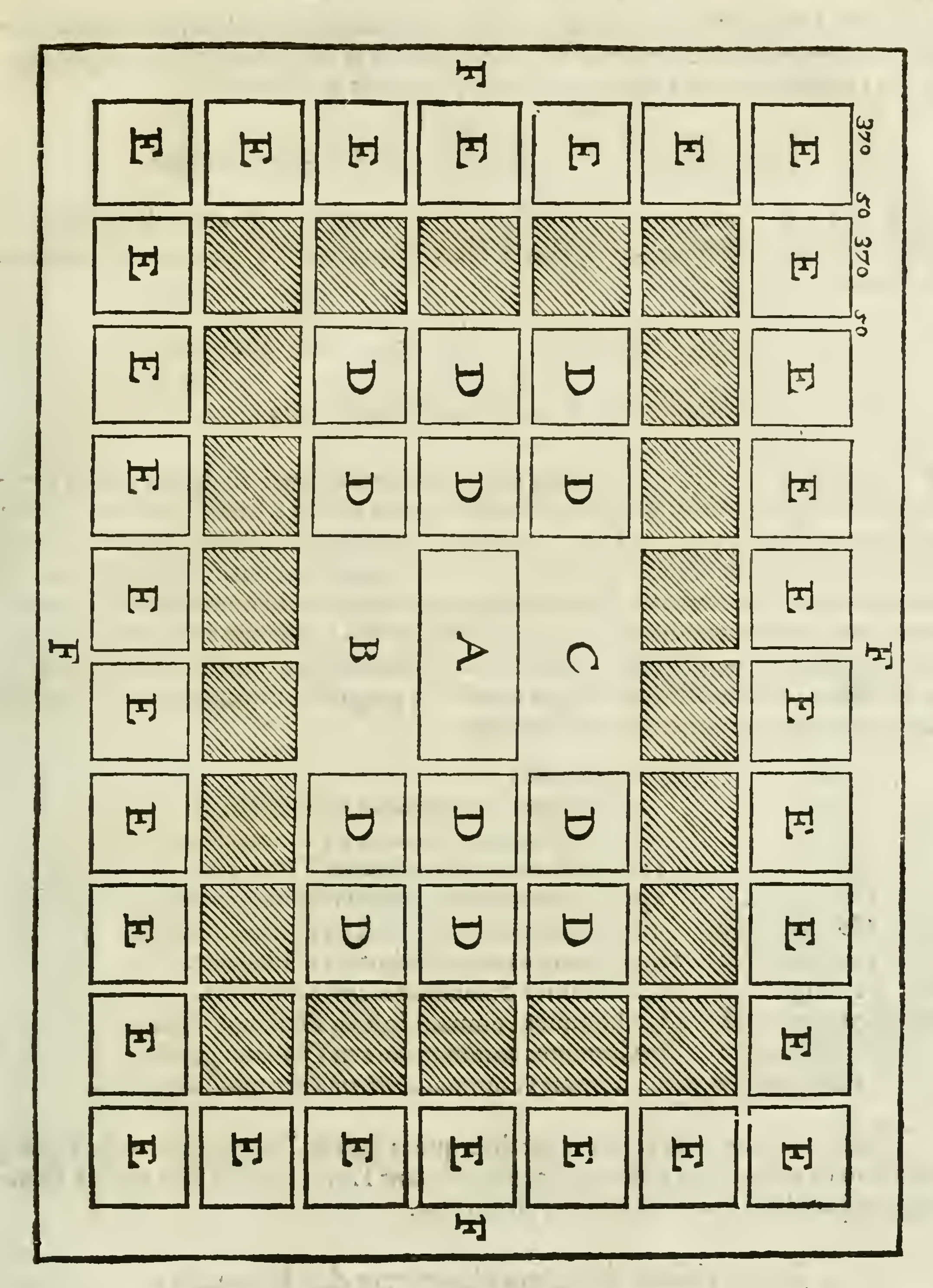
Toutes lesquelles raisons ont esté cause pourquoy son *Excellence* n'a point imité en la precedente Castrametation, la maniere des Romains si prés comme l'on sçauroit bien faire,ce qui estoit mon intention de declarer en ce premier Article.

2 ARTICLE.

Contenant le desseing d'vn Camp qui pourroit demeurer continuellement de mesme forme.

COMBIEN que nul pourtrait ne se puisse faire qui demeure tousjours le meilleur, & encore qu'il fust faisable qu'il ne se peut prouver estre fait, si est-ce toutefois qu'vn chascun peut declarer son opinion de ce qui luy semble presentement le meilleur, pour longuement demeurer & continuellement estre amendé: Avec telle intention mettray-je la figure suivante,en laquelle A signifie le quartier du General du Camp,B vne place vuide là devant,servant pour l'assemblée de ceux qui ont journellement à faire pres de luy, C le Marché derriere le quartier du General, D divers quartiers pour les Officiers,artillerie,munition de guerre,vivres,chariots, fourage, Seigneurs estrangers, & autres qui se trouvent necessaires en vn Camp:Les quarrez noircis alentour de ces quartiers, signifient les regiments de la Cavallerie,& alentour d'iceux les regiments d'Infanterie marquez E, desquels n'estant point marquez les particulieres repartitions, à cause de leur petitesse,ils s'entendentd'estre faits comme est declaré au 3 & 5 Articles du premier Chapitre:Alentour de l'Infanterie viennent les places d'armes F : Toutes les rues sont d'egale largeur de 50 pieds.

Mais pour reciter ce qui est dit jusques ici avec des mots par lesquels si la Figure estoit abusivement marquée, se pourroit faire vne autre nouvelle mieux que par icelle narration, je di que ce Camp sans places d'armes comprend 70 quarrez, 10 en longueur,& 7 en largeur, dont les 30 exterieurs marquez E sont pour l'Infanterie, les 22 quarrez noircis touchants les quartiers E, sont Cavallerie: Les deux quarrez ensemble marquez A, sont pour le General du Camp : Les deux quarrez là devant ensemble marquez B, sont la place vuide : Les deux quarrez ensemble derriere le quartier A, marquez C, sont le Marché : Les 12 quarrez avec D, à sçavoir de chasque costé 6, sont pour le train. Or que le marquement sur la campaigne en seroit facile,appert à la veuë. Avec ceci seroit suivi la susdire regle generale de Xenophon,à sçavoir que le General du Camp avec les Officiers,bagage & train,sont au milieu, environnez de la Cavallerie,& a lentour d'icelle l'Infanterie. A ce que dit est sert la Figure suivante,sur laquelle on adviseroit plus particulierement quand il seroit question de la mettre en pra&tique, avec quoy j'estime avoir assez declaré mon intention de ce 2 Article.



3 ARTICLE.

De la repartition de la gendarmerie necessaire à la reguliere Castrametation.

POVR loger vn Camp tousjours regulierement d'vne mesme forme, il est necessaire d'avoir bonne repartition de la gendarmerie, & parce que cela emporte beaucoup, tant en autres parties militaires que pour la Castrametation, j'en traicteray vn peu plus amplement.

 Diver-

Diverses Nations ont fait la repartition de la gendarmerie diversement, chascun selon son opinion, dont je mettray ici aucunes des principales pour exemple, à sçavoir les repartitions des Hebrieux, Grecs, Romains & Tartares.

Repartition de la gendarmerie des Hebrieux.

MOYSE (selon ce qu'escrit Iosephe) a mis par le conseil de Raguel, Pere de sa Femme, des Chefs sur chasque troupe de quantité comme s'ensuit:

10000. 1000. 500. 100. 50. 30. 20. 10.

Repartition de la gendarmerie des Grecs.

LES GRECS avoyent en leurs divers gouvernements en divers temps, diverses repartitions, lesquelles Patritius recite en son 8 Livre, mais veu qu'en la repartition descrite par Elian, on trouve la plus particuliere distinction, j'en mettray ici seulement le sens en brief. Ils ont choisi vne continue progression binaire, commençant avec vn fil de 16 Soldats, qui avoyent le nom premier, second, troisiesme, & ainsi des autres jusques au seisiesme: En l'enseigne estoyent 16 fils, qui avoyent chascun le nom de premier, second, troisiesme, & ainsi des autres jusques au seisiesme: Sur ces fils & enseignes aussi de progression binaire mettoyent ils Commandeurs nommez comme s'ensuit:

	1 fil de	16 hommes
Sur	2 fils de	32 hommes commandoit vn Dilochita.
Sur	4 fils de	64 hommes commandoit vn Tetrarcha.
Sur	8 fils de	128 hommes commandoit vn Taxiarcha.
Sur	1 enseigne de	256 hommes commandoit vn Sintagmatarcha.
Sur	2 enseignes de	512 hommes commandoit vn Pentacosiarcha.
Sur	4 enseignes de	1024 hommes commandoit vn Chiliarcha.
Sur	8 enseignes de	2048 hommes commandoit vn Merarcha.
Sur	16 enseignes de	4096 hommes commandoit vn Phalangarcha.
Sur	32 enseignes de	8192 hommes commandoit vn Diphalangarcha.
Sur	64 enseignes de	16384 hommes commandoit vn Tetraphalangarcha.

Quant à ce qu'aucuns pourroyent dire que la susdite progression ne doit point commencer avec 1 fil de 16 hommes, mais suivant l'intention d'Elian avec 1 homme, je respondray là dessus ci apres en son lieu.

Repartition de la gendarmerie des Romains.

AV TEMPS dont escrit Polybe vne Legion Romaine estoit de 4200 gens de pied, & 300 chevaux: Les gens de pied estoyent partis en 10 regiments, qu'ils nommoyent cohortes, chascun de 3 compagnies, nommez par eux manipules, qui avoyent chascun deux Capitaines nommez Centuriones: Les cohortes ou regiments n'avoyent point chascun vn propre Colonel, mais sur les dix regiments de la Legion commandoyent six Officiers ensemble, nommez Tribuns. La premiere enseigne des trois d'vn regiment estoit de 120 *Hastati*; La deuxiesme de 120 *Principes*; La troisiesme de 60 *Triarij*; estants tous pesants armez, & chasque compai-

compaignie avoit avec elle 40 legierement armez, à sçavoir Iaculateurs ou Tireurs qu'ils nommoyent *Velites*, ce qui estoit comme on fait maintenant les compaignies de Piquiers armez & Mosquettiers: Les compagnies se partirent en fils & rengs, les fils estoyent de 10 Soldats, lesquels (estant la compagnie en ordre de bataille) estoyent aux lignes depuis le front jusques au dos & rengs qui estoyent aux lignes depuis le costé droit jusques au costé gauche, chasque des dix Soldats se nommoit en son fil le premier, deuxiesme, troisiesme, & ainsi des autres selon qu'estoit sa place: Les fils se nommoyent aussi le premier, deuxiesme, troisiesme, & ainsi des autres jusques au dernier, ce qui des *Hastati* & *Principes* estoit jusques au douziesme, & des *Triarij* au sixiesme. Les susdits 300 chevaux furent partis en 10 troupes, chascune de 30, nommez *Turmæ:* Ces manipules & cohortes avoyent des banderolles pour enseignes, & les Legions chascun vn aigle d'argent. Le Camp des Romains avoit deux Legions, & environ autre fois autant de ceux qui n'estoyent point Romains, comme *Socij, Evocati, Abjecti* & *Extraordinarij*, tellement qu'il estoit environ de 16000 hommes: Quand on avoit à faire de plus de gendarmerie, il y avoit deux Camps, chascun son General, de forme comme le precedent, & ordonnez dos contre dos, ce qui estoit avec les costez pres lesquels logeoyent les Generaux.

Repartition de la gendarmerie des Tartares.

CANGIO ayant esté le premier grand Cam, comme Aiton escrit, a vsé en la repartition de sa gendarmerie de la continue progression denaire, commençant avec 10, mettant des Chefs sur 10. 100. 1000. 10000 hommes, lequel ordre duroit encore au temps de Tamerlan, qui faisant redresser quelques abus, & reduire à ses principes aucun des ordre, y introduit, comme il est dit ou commencement du 1 Article du 1 Chapitre.

Iusques ici sont descrites aucunes repartitions anciennes: quant à celles du temps present, il n'y a maintenant au monde que je sçache repartition ordonnée selon regle, combien qu'elle est fort necessaire & vtile, mais en vn Camp se trouvent enseignes d'vn, deux, ou trois, autres de quatre & cinq cens hommes, plus ou moins, & semblablement des regiments, de sorte qu'estant mon intention de declarer mon opinion de la meilleure repartition, il ne faut point parler de celle là. Quant aux susdites autres, j'estime que la repartition Hebraïque & celle des Tartares est vne mesme, consistantes toutes deux en continue progression denaire, commençant avec 10, car combien que Moyse mettoit entre 100 & 10 encore 500, 30. 20, semblablement entre 1000 & 100 encore 500, cela ne fait rien contre la regle de progression denaire: Pour declarer ceci par exemple, posons qu'il y eust vne repartition de gendarmerie du temps present avec telle progression, en laquelle vne enseigne de 100 hommes eust l'vne moitié de 50 Piquiers, l'autre moitié de 30 Mosquettiers, avec 20 Arquebousiers, & que sur chascune de ces troupes fut en combatant vn Conducteur ou Commandeur, cela ne causeroit à la progression premierement posée (qui demeure en estre) aucune confusion, non plus que si là dessus on ordennoit en l'enseigne encore Lieutenant & Sergeants avec Port'enseigne & Tambourins, qui menent aussi la gendarmerie à l'Ennemy, l'vn avec signe visible, l'autre par signe de l'ouye: Et le mesme faut il entendre de l'enseigne des 100 Hebrieux, car si on prend que les 50 estoyent pesant armez, les autres 50 de 30 Sagittaires & 20 Ietteurs, comme les Grecs, Romains, & autres avoyent aussi leurs Sagittaires & Ietteurs, & comme il semble que la raison naturelle veuille telle maniere d'ordre, la cause seroit notoire pourquoy la repartition des Hebrieux de 50. 30 & 20 y est faite

entre

entre 100 & 10, sans toutefois rompre la progreßion denaire premierement posée, par ce que chascun demeure commandant sur ses dix comme au paravant: Quant aux 500 entre 1000 & 100, ceux qui concedent qu'vn Lieutenant Colonel commandant à vn regiment entier de 1000 hommes, ne rompt point la progresion denaire, ceux là concederont facilement le mesme de deux Lieutenants commandant chascun à la moitié du regiment, veu que le Colonel & chasque Capitaine demeurent en commandement sur leur dix comme devant: Tellement que si quelqu'vn disoit l'ordre Hebraïque consister en progresion denaire de Chefs sur 10. 100. 1000 10000 gendarmes, la proprieté en seroit exprimée, car iceux Officiers entreposez (pres lesquels on pourroit encore adjouster Port'enseignes & Tambourins) ne sont que narration de l'appendice d'icelle progresion denaire.

Quant à ce que quelqu'vn pourroit penser, pourquoy les Hebrieux ne faisoyent ceste repartition entre 100 & 10 de 50. 25 & 25, divisant les 50 restants en deux troupes egales, comme les 100 se divisoyent en 50 & 50, & comme ils faisoyent ausi avec 1000 en 500 & 500: La cause semble qu'avec deux troupes chasque de 25, l'ordre des fils eust esté rompu, parce qu'vn Decurien eust fallu avoir soubs luy 5 Sagittaires & 5 Iecteurs, ce qui eust esté absurd, parquoy la repartition de 30 & 20 estoit meilleure, parce qu'avec cela les Decuriens avoyent des fils entiers de mesmes armes: Et si ce qui est dit n'est point la vraye cause, si est-ce qu'il pourroit estre vtile de le suivre comme s'il estoit ainsi.

On pourroit encore demander que puis que Moyse voulut observer la progreßion denaire, pourquoy il n'avançoit vn degré plus outre, à sçavoir à Capitaines sur 100000, veu que le Camp contenoit plus que 500000 hommes: La raison est qu'ils estoyent repartis en onze lignées, chasque avec son Chef, de sorte que proprement il n'avoit qu'à prendre garde sur iceux onze, & non pas sur vne multitude outre 50, desquels il n'eust sceu observer le comportement de chascun en particulier comme la chose le requeroit: Mais si l'accident d'icelles onze lignées n'y eust pas esté, il semble qu'il auroit avancé le susdit degré, & mis des Chefs sur 100000 hommes.

Or estant ainsi declaré que la repartion Hebraïque consiste en parfaicte continue progreßion denaire, commençant avec 10, comme celle ces Tartares, il reste à considerer qu'ayant les Hebrieux esté les premiers, & que leur ordre estant long temps apres imité des Tartares, qu'il est raisonnable de la nommer là où il viendra à point, la repartition Hebraïque. Quant à ce qu'aucuns voudroyent soustenir, que Moyse n'estoit pas le premier qui la mit en practique, & que Raguel qui luy donnoit le conseil le pouvoit avoir apprins des tresçavants Egyptiens, je ne veux point tirer les armes à cause de cela, mais veu qu'elle est la premiere qu'on trouve par escrit, & qu'il est vn vsage de la nommer l'Hebraïque, je m'y arresteray, & di la dessus qu'elle me plaist sur la Grecque, Romaine, & toutes autres repartitions: voire ainsi que j'estime qu'en nature ne consiste vne meilleure: car combien que nulle chose ne se peut faire par mains d'hommes si artificiellement, qu'on pourroit dire qu'il est impoßible de le faire mieux, parce qu'on ne le sçauroit prouver, si est-ce que de ceci il y a autre raison, a peu pres comme de propositions mathematiques, dont il y a solution si certaine, qu'il ne s'en peut donner autre plus vraye. Pour doncques venir a la declaration des raisons pourquoy j'estime ne pouvoir estre meilleure repartition que ceste-ci, il faut premierement sçavoir, que puis qu'elle consiste en continue progreßion denaire, dont j'ay descrit vn particulier livret, contenant sa dignité & vtilité oux negotiations humaines, il ne sera besoing le repeter, d'autāt plus qu'il y a plusieurs qui leuent la progreßion denaire, non seulement avec parolles & escritures, mais s'en servent ausi en effect: Quant a son vtilité particuliere en ceste repartition de la gendarmerie, je la descriray comme s'ensuit: Au premier pour me faire

faire bien entendre, je prendray premierement que les Soldats en chasque fil (comme le semblable est dit ci devant des Grecs & Romains) sont nommez premier, deuxiesme, troisiesme, & ainsi des autres jusques au dixiesme : Apres je pose que le nom de la marque de chasque 100 Soldats soit enseigne, & de chasque 1000 guimple, & de chasque 10000 estandart: Aussi que les fils en chasque enseigne, les enseignes en chasque guimple, les guimples en chasque estandart, soyent nommez premier, deuxiesme, troisiesme, & ainsi des autres jusques au dixiesme, si la multitude de la gendarmerie estoit d'vn degré plus haut, qui est jusques à 100000, on en choisiroit le nom d'vne quatriesme marque. Les troupes de 10.100.1000.10000.100000 Soldats se nomment aussi decurie, centurie, troupe de mille, troupe de dix mille, troupe de cent mille, & leurs Commandeurs Decurien, Centurien, Conducteur de mille, Conducteur de dix mille, Conducteur de cent mille. Ceci estant entendu, je diray maintenant de l'vtilité procedant de la repartition Hebraïque.

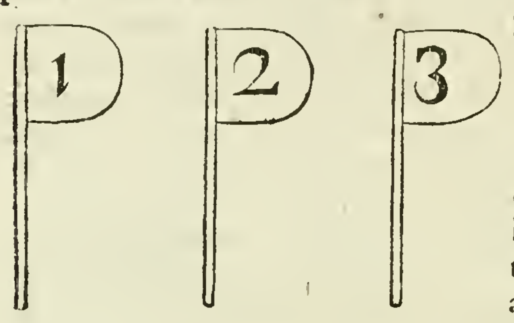
Premierement que chasque Commandeur, de quelle grandeur que soit aussi le Camp, n'a proprement à soigner que sur dix hommes estant immediatement soubs luy, observant que chascun d'eux face son office comme il appartient, ce que pour la petite & commode quantité luy est possible, & avec cela il peut par tout estre bië gouverné : Comme par exemple chasque Decurien à aprendre garde sur ses dix Soldats, chasque Centurien ou Capitaine sur ses dix Decuriens: Quant aux difficultez qui se rencontrent entre ses 100 Soldats en choses qui sont soubs le jugement des Decuriens, ils en pourvoyent chascun en son fil, ou s'ils ne le font pas, le Capitaine en doit parler aux Decuriens, ausquels la chose touche, & les admonnester ou conseiller selon que la chose le requiert: Semblablement chasque Colonel a seulement de prendre garde sur ses dix Capitaines, quant aux difficultez qui se rencontrent entre ses cent Decuriens avec les 1000. Soldats en choses qui sont subs le jugement des Capitaines, ils en pourvoyent chascun en sa compagnie, où s'ils ne le font pas, le Colonel en a de parler aux Capitaines ausquels la chose touche, & les admonester ou conseiller selon ce que la chose le requiert, & ainsi des Chefs 10000 & de 100000.

Au deuxiesme, on peut par cest ordre advancer fort en peu de temps les ouvrages de Camp comme fouir, couper branches, faire des fagots, gabions, & clayes, à cause que personne ne se peut cacher qu'avec peril, parce que sur chasque dipaine est vn Decurien qui à l'œil sur eux, prenant continuellement garde à leur travail, aussi parce que sur chasque des dix Decuriens commande vn Capitaine, qui a soing s'ils font leur devoir, comme il appartient: Desquels Capitaines sur chasque 10 il y a encore des Colonels, & ainsi des autres.

Au troisiesme, de ceste maniere de repartition ne faut point longue declaration difficile à retenir par memoire, comme la precedente des Romains & autres, car sçachant seulement quelle est de progression denaire, tout est assez cognu : ce qui cause aussi facilité aux livres de Finance qu'on tient de la gendarmerie, de leurs payements & descomptes. Les monstres peuvent aussi par là estre fort secourus, parce qu'on peut journellemët veoir ce qui y manque sans faire monstre, pour ceste occasion : Estant commandé par regle generale que les compagnies ne soyent en marchant meslées, mais qu'elles aient distinctement en leurs fils & rengs, à sçavoir chasque 50 Mosquettiers devant ou derriere leurs 50 Piquiers, quand on peut marcher seulement cinq de front, mais joignant leurs Piquiers quand la largeur du chemin le permet (ce que requeroit aussi l'ordre de bataille des Romains, que je tië pour

le meilleur,dont sera dit ailleurs) alors on voit en vn clin d'œil s'il y est tout, à sçavoir cinq fils de Piquiers avec autant de Mosquettiers,& si quelqu'vn defaut quelque Commissaire des monstres,ou quelque autre qui en la charge,peut demander au Decurien du fil,auquel est la faute,où est demeuré cest homme, comme estant son office de prendre garde là dessus, & estant demandé en dire ce qu'il en sçait, dont se peut faire encore plus particuliere enqueste par le Soldat qui alloit derriere luy, estant obligé d'en dire ce qu'il en sçait, & par ainsi se monstre la qualité de l'offence,pour le chastier selon le merite,& prevenir les difficultez & malheurs qui en procedent sans ordre,comme la tromperie de tirer des gages sans en faire service,en marchant se separer de la compagnie & piller les Paisans, en cheminant vers surprises dangereuse,se cacher,ne comparoistre point aux gardes & semblables,ce que pour la grande multitude des transgresseurs(qui par faute d'ordre s'y font ordinairement)il faut laisser impuni, ou quelquefois par grande necessité punir trop rudement,sans pouvoir prendre consideration des causes.

Au quatriesme,par ceste denaire repartition se peut avoir grande commodité au loger du Camp, & pour la declaration d'icelle faut sçavoir qu'on mettra aux guimples les nombres de leur ordre, avec des lettres tresgrandes, comme la premiere



guimple avec 1, la deuxiesme avec 2, la troisiesme avec 3, & ainsi des autres jusques à la dixiesme, comme il est ici remonstré par exemple en trois figures. Les enseignes ont deux nombres, le premier signifie la quantiesme elle est, l'autre signifie le nombre de la guimple,soubs laquelle elle appartient, comme par exemple ceste enseigne avec 5. 7, remonstre qu'elle est la cincquiesme de la septiesme guimple, & ainsi consequemment des autres. Ces guimples estant en vn Camp qui a tousjours vne mesme forme, mis par ordre tout de suite, chasque devant son regiment, & les enseignes chasque devant sa compagnie,chascun sçait trouver telle guimple ou enseigne qu'il desire, sans le demander,pourveu que lesdits nombres luy soyent cognus: En outre, il sçait trouver chasque Soldat y logé, moyennant que luy soyent cognuz les deux nombres competents, à sçavoir l'vn du fil le quantiesme il est en son enseigne, l'autre le quantiesme Soldat il est en son fil. Il est aussi manifeste par les raisons susdites,qu'estant vne armée entiere à la campaigne, en ordre de bataille, chasque homme qu'on veut avoir se peut trouver sans demander, pourveu que les susdits nombres necessaires soyent cognuz. Quant à ce que quelqu'vn pourroit proposer pouvoir advenir que quelque Soldat manqueroit en son fil, & que par cela l'ordre seroit rõpu: A cela, on respond qu'en telle exception y a peu de difficulté,car le cercheur ayant trouvé le fil auquel son homme desiré est,il l'y peut facilement trouver.

Au cinquiesme,l'on peut par ceste denaire repartition commodement marquer les armes des Soldats,comme piques,mosquettes,& harnois,tellement que de plusieurs milliers de pieces se peut dire en vn clin d'œil à qui chasque piece appartiẽt: Comme par exemple,vne pique marquée avec ces quatre nombres 8.2.7.3 brulez au bois,ou bastu dedans le fer avec formes d'acier,on dit qu'elle appartient au huictiesme Soldat dedans le deuxiesme fil de la septiesme compagnie de la troisiesme guimple,& ainsi des autres armez: Le marquer des armes des Officiers,comme Decuriens

curiens, Capitaines, Colonels, & Chef d'Infanterie, est d'vn, de deux & de trois nombres, comme par exemple 7. 3. 5, qui signifie les armes du Decurien du 7 fil de la 3 compagnie du 5 regiment: Au second 5. 8 qui signifie les armes du Capitaine de la 5 compagnie du 8 regiment: Au troisiesme 7, qui signifie les armes du Colonel du 7 regiment: Au quatriesme 0, comme le commencement signifie les armes du Chef de l'Infanterie. Et le semblable se peut faire avec les armes de la Cavallerie. Et par ce moyen on peut prevenir beaucoup de debats, qui arrivent souvent entre les Soldats, à cause des armes: Aussi aucunes d'icelles armes estant desrobées, le larron ne les ose vendre ni monstrer, car on verroit incontinent l'homme à qui elles appartiennent, ou si les lettres en sont ostées, cela donne soubçon qu'il est fait par celuy qui les monstre, & donne occasion d'en faire enqueste. Les Soldats Romains marquoyent bien leurs armes chascun avec sa marque, mais ceci est plus commodieux.

Au sixiesme, ceste repartition denaire sert pour en fort peu de temps apprendre aux Soldats nouveaux l'art militaire, consistant principalement à bien tirer des mosquets & arquebouses, à bien manier les piques & armes à main, entendre le fait des revolutions, des escarmouches, aussi les choses touchant la garde, & les rendre si experts comme s'ils avoyent hanté la Guerre beaucoup d'années, car chasque Decurien n'auroit qu'à instruire ceux qui entrent de nouveau en son fil: Par exemple, quand ce seroit vne quantité de 10000 hommes en matiere de Guerre du tout inexpert, qui à la haste se devroit deffendre, il en pourroit en peu de temps parvenir à la cognoissance, moyennant qu'il y eust vn bien expert, qui feit l'instruction aux 10 Colonels, puis chasque Colonel à ses 10 Capitaines, puis chasque Capitaine à ses 10 Decuriens, puis chasque Decurien à ses 10 Soldats, a quoy la doctrine aux 10000 inexperts se pourroit advancer de tous ensemble en vn mesme temps, & a peu de peine, parce que chasque Decurien en a si peu a enseigner & qu'en outre il y a tels Superintendents, comme Capitaine, Colonel, & Chef du Camp, qui prennent garde s'ils se comportent comme il appartient.

Au septiesme, l'on peut par ceste repartition denaire acquerir vne grande commodité au fait des chariots, les devisant comme s'ensuit: 10 chariots soubs vn Decurien, 100 soubs vn Centurien, 1000 soubs vn Chiliarche, & seront (comme il est dit ci devant des armes de la gendarmerie) marquez de quatre nombres peincts sur tels petits enseignes de feuille de fer qu'on met en aucuns Camps sur les chariots: Comme par exemple, vne d'icelles enseignes avec ces quatre nombres 2. 7. 3. 2 signifie le deuxiesme chariots soubs le septiesme Decurien du troisiesme Centurien du duxiesme Chiliarche la premiere enseigne de chasque dix, peut (pour en avoir visible distinction) estre plus grande que les autres neuf; Semblablement chasque premiere enseigne de 100 peut estre plus grande que chasque premiere de 10, & chasque premiere de 1000 plus grande que chasque premiere de 100. En marchant chasque Decurien est tenu faire suivre ses dix chariots par ordre tout de suite & d'y demeurer continuellement aupres. Estant cãpez, les faire mettre en ordre au quartier des chariots: De bien cognoistre personnellement ses dix Chartiers, de rendre compte & donner advis per absents, quand & où ils se sont absentez, ou pourquoy ils ne sont presents, ce qui leur est facile de faire pour la petite quantité de dix. Chasque Centurien commandera sur ses dix Decuriens, prenant garde que chascũ observe ce qui est de son devoir & office, comme il appartient, & jugera des differens qui interviennent entr'eux; Demeurera aussi en marchant tousjours pres de ses 100 chariots: Et semblablement chasque Chiliarche commandera & prendra

G 2 garde

garde ſur ſes dix Centuriens, & le General des chariots ſur les Chiliarches, & en general ſur tous. Les commoditez enſuivants ſont telles.

Pour le premier puis que la place de chaſque chariot eſt cognue, on le peut facilement trouver avec les perſonnes & biens qu'y ſont deſſus, tant en marchant qu'en vn Camp logé, ſans eſtre tenu de s'en enqueſter, moyennant que les nombres en ſoyent cognuz, tendant à grande commodité non ſeulement des Officiers en l'adminiſtration de leurs affaires militaires, mais auſsi pour vn chaſcun en particulier.

Auſſi les monſtres des chariots peuvent par ce moyen eſtre facilitez, parce que l'on peut journellement, ſans faire monſtre, aſſez veoir ſi aucuns y manquent, ce qu'ainſi advenant, vn Commiſſaire des monſtres ou quelqu'autre qui en a la charge, peut demander au Decurien du fil auquel ſe trouve l'abus, où ce chariot eſt demeuré, dont il eſt tenu ſelon les conditions, ſur leſquelles il eſt entré en office, de dire tout ce qu'il en ſçait.

Outre cela, il eſt par ce moyen poſsible en vn Camp logé, faire travailler les chariots egalement, chaſcun attendant ſon tour, là où autrement aucuns ſon eſpargnez, les autres ſe cachent, voire ſe retirent hors du Camp, gaignant ailleur de l'argent, & vient la charge ſur les autres Chartiers, qui font travailler leurs chevaux qu'ils en meurent, & là deſſus ſont iceux Chartiers ſouvent batus comme des aſnes, de ſorte qu'avec beaucoup de chariots ſe fait moins de ſervice qu'il ne ſe feroit autrement par peu, tendant au grand couſt du Païs, & eſt ſouvent cauſe que pour la grande multitude de leurs chevaux il n'y a point de fourage pour la Cavallerie, & que pourtant il faut que le Camp deloge avec grand desavantage.

En ſurprinſes, là où il faut que l'Infanterie aille à chariot avec la Cavallerie, pour haſtivement paſſer le chemin, il ne faudroit faire advertiſſement au paravant pour amaſſer les chariots, parce qu'ils ſeroyont tousjours preſt.

Par ce moyen s'eviteroyent auſſi les querelles qui ſurviennent en marchant, parce que l'vn chariot ne veut ceder à l'autre, car deſirant chaſcun d'eſtre le premier au quartier, ils courent au grand gallop ſans ordre, renverſant l'vn l'autre, rompant chariots avec les biens, & bleſſant les hommes qui y ſont deſſus: Il y a auſſi grande diſſention là où il faut que les chariots paſſent les Rivieres avec les Pontons, voulant chaſcun eſtre le premier, leſquelles difficultez n'adviennent point ici, parce que chaſque Decurien obſerve l'ordre de ſes dix chariots, dequoy ſe peut auſſi prevenir le dommage de la munition de Guerre & autres biens qui ſe deſrobent des chariots, ou demeurent pardus, à cauſe que par ceſte maniere on cognoit celuy qui en doit & ſçait reſpondre, parce qu'il a ſeulement dix chariots ſoubs ſa charge: On peut auſſi ſçavoir ce qu'il y a chergé ſur chaſque chariot, mettant en la Liſte des charges, joignant les biens, le nombre des chariots ſur leſquels il ſont chargez.

Notez encore qu'eſtant les chariots ſans reguliere repartition, & qu'il y en manquent pour executer des choſes neceſſaires, il faut que le General du Camp excuſe les Officiers d'iceux, qu'ils n'en peuvent rendre compte, car il voit qu'il leur eſt impoſſible à cauſe du desordre, avec quoy leur eſt alors ouvert la porte de franchement faire leur proufit au dommage du Païs.

I'ay juſques ici parlé des chariots eſtant en ſervice, mais on ſçauroit en marchant auſsi tenir tel ordre de repartition denaire avec les chariots qui ſont hors de ſervice, faiſant ceux qui arrivent les derniers tousjours marcher derriere, ou en mettant telle regle comme on entendoit eſtre convenable.

Quant à ce que quelqu'vn pourroit dire, qu'il faudroit ſouvent rompre l'ordre de la regle, premierement à cauſe que quelquefois en marchant les chariots d'aucuns quartiers comme par exemple des regiments de la gendarmerie ſuivent leur regiment, leſquels chariots n'eſtant des fils entiers que par accident, il faudroit qu'aucuns

cuns

cuns Decuriens commandassent sur plus ou moins que dix chariots,& aucuns leur estre absens;D'autre part le Camp estant logé,il advient que quelques chariots ne se mettent point en leur quartier,mais sont journellement en ouvrage pres de certaines personnes ausquelles ils servent particulierement, comme qui aux cuisines des grands Seigneurs apportent journellement de l'eau, du bois, & toutes choses necessaires, lesquels chariots n'estant de fils-entiers que par cas fortuit, il y auroit aussi separation des dix chariots sur lesquels commande vn Decurien,avec d'autres semblables accidents,qui romproyent la regle de l'ordre:Ie di là dessus qu'on pourroit respondre à chascun en particulier,mais veu qu'il ne semble que cela, se mettra de bref en practiqué,je n'y veux consumer le temps,mais dire seulement qu'on s'en est souvenu,& cependant on peut prendre ceste commemoration par maniere de theorie,qu'il est possible qu'avec le temps,& amendement pourra venir en practique.

Au huictiesme, on peut par ceste repartition denaire acquerir telle commodité au fait de basteaux comme il est dit des chariots, car les repartissant en telle façon, & en mettant tels Officiers,& ayant chasque Navire de jour vne banderolle avec ses nombres comme il est dit des chariots,& de nuict des lanternes desquelles la lumiere demonstre la forme de tresgrandes lettres (comme j'en ay veu de telles) & en suivant vne regle comme il est dit des chariots, tant en navigeant qu'estant aux Havres,on peut entendre par là les advantages qu'on en pourroit tirer.

Au neufiesme, on pourroit par ceste repartition denaire tenir si bon ordre des Pionniers & Matelots ou Tireurs de l'Artillerie, qu'avec moins de gens on expedieroit plus d'onvrage qu'autrem ēt avec beaucoup,ayant outre cela chascun meilleur contentement qu'avec desordre, d'ont on pourroit escrire plus amplement, mais veu que cela se peut assez entendre par ce que dit est de la gendarmerie,je passeray outre.

Estant jusques ici declaré mon intention de l'vtilité de la continue progression denaire commençant avec 10,quelqu'vn pourroit dire là dessus que la precedente repartition Grecque,estant de continue progression binaire,commençant avec 16, a sa particuliere vtilité fort estimée de divers Autheurs,qui est que par continuelle mediation on parvient à l'vnité, tellement qu'on peut diviser toutes troupes en deux parties egales,comme 16384 de la Tetraphalangarchie continuellement mediée jusques au fil,il se trouve de 16,& divisant le mesme continuellement en deux, on trouve les moitiez de 8.4.2.1 qui finit en vnité. A ceci se respond que ceste mediation n'est pas si parfaite, & qu'elle ne parvient à l'vnité comme on estime, mais cesse au Commandeur de deux fils de 32 Soldats pour ceste raison: La fin de la partition est pour avoir sus chasque partie vn Commandeur establi, comme par exemple sur 16 fils commande vn Sintagmatarche,sur les 8 vn Taxiarche, sur les 4 vn Tetrarche, sur les 2 vn Dilochite,mais il n'y a point de Commandeur establi comme devant, sur l'vnique fil de 16 hommes. Il est bien vray que le premier, à sçavoir le Conducteur du fil est tenu pour tel,mais il commande seulement sur 15, estant luy mesme vn des 16: Le fil parti en deux, chasque troupe est de 8 hommes sans Commandeur, ou si pour l'vne moitié on prend le premier, pour l'autre le neufiesme nommé Diomerita, ils ne commanderont chascun que sur 7, & ainsi des autres, comme Intergatores qui commandent sur 3,& point sur 4, ausi des Antistites qui commandent sur 1,& point sur 2:De sorte que tels Officiers ne commandent point sur troupes de binaire progtesion,comme font les autres sur les troupes de 2 fils en montant;ce qui estoit proposé de declarer.

 Quant

Quant à ce qu'on estimeroit qu'avec la mediation de 16384 jusques au 32, qui a ses Commandeurs establis, on seroit plus pour veu d'vn Commandeur establi sur toutes les partiers de troupes, que par la repartition denaire, cela ne succede point ainsi: Par exemple, la necessité requerant (comme il advient souvent en effect) qu'il faut partir vne Phalangarchie de 16 enseignes Grecques en 9 & 7, ou en 10 & 6, ou en 11 & 5, ou en 12 & 4, ou en 13 & 3, ou en 14 & 2, ou en 15 & 1, il n'y a point par tout des Commandeurs establis.

Par dessus les susdites absurditez il y a encore sur aucunes troupes & Officiers de noms impropres, tirez hors de la progressiō denaire sans toutefois en avoir quelque denaireté, comme de nommer decurie les 16 Soldats d'vn fil, & le premier d'iceux Decurien, qui toutefois ne commande point sur dix mais sur 15: Le Commandeur sur la troupe de 256 nomment ils (comme s'elle fut de 100) Centurio, & la troupe Centuria: Le Commandeur sur la troupe de 1024 ils l'apellent (comme s'elle fut de 1000) Chiliarcha, & la troupe Chiliarchie, lequel abus de noms donne plustost conjecture de grande antiquité & dignité de la progression denaire, que d'estre bien imitée.

Quant à la repartition Romaine mentionnée ci devant, laquelle (joignant l'abus des noms tirez de progression denaire sans denarieté) est fort inegale, sans observation d'aucune reguliere progression: Il est bien vray qu'elle est meilleure que de ne suivre point de regle, comme cela se fait maintenant par tout le monde, mais il ne la faut point accomparer à l'Hebraïque. Quant à ce qu'on pourroit dire à ceci, que les actes militaires des Romains ont assez tesmoigné sa bonté: Sur cela se peut respondre, que par meilleure repartition ils eussent peu avoir executé d'avantage en meilleur ordre & avec moindre peine qu'ils n'ont fait, & le confermer avec l'exemple de Tamerlan, qui en matiere de Guerre a plus fait que les Romains, les Grecs, ou quelque autre au mondé, dont nous en est demeuré la memoire, lequel Tamerlan entretenoit en son Camp Imperial la progresion denaire, comme il est dit devant au premier Article du premier Chapitre: Avec quoy je fineray ce qui estoit mon intention de declarer, touchant la commodité de la continue progression denaire en la repartition de la gendarmerie, necessaire à la Castrametation reguliere.

FIN.